
GEN

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRA

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1882



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIETÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — **Nutt,** 270, Strand.
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie.**
LEIPZIG. — **F. Brockhaus.**
BRUXELLES. — **Veyrat** (Mlle).

1882

Motteroz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	10 fr. le volume
30e —	1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

JEAN DIODATI A NIMES

1614[1].

Le séjour à Nîmes, en 1614, du célèbre pasteur et professeur de Genève, Jean Diodati, ne fut pas de longue durée. Mais il nous a paru intéressant de rechercher dans quelles conjonctures et avec quelles instances son ministère fut sollicité. Nous avons eu sous la main, pour le présent travail, des documents inédits : les vieux registres du consistoire de Nîmes et les portefeuilles historiques de la Bibliothèque publique de Genève.

La ville, alors presque toute protestante, était dans le plus complet désarroi, par suite de la défection de quelques-uns de ses pasteurs. Dans l'assemblée politique des réformés de France, tenue à Saumur, du 27 mai au 12 septembre 1611, le ministre le plus distingué de l'Église de Nîmes, Jérémie Ferrier, s'était prononcé vivement pour le parti du duc de Bouillon, qui était favorable à la cour, contre le parti de

1. Morceau lu à l'Académie du Gard par M. Ch. Dardier, et extrait des Mémoires de l'Académie (Année 1881).

Sully et de son gendre, Henri de Rohan, qui soutenaient la cause protestante d'un cœur incorruptible et avec une fermeté inébranlable. Il fut du nombre de ceux qui se laissèrent gagner pour enlever à leurs coreligionnaires les libertés, assez restreintes pourtant, que l'édit de Nantes leur avait octroyées : il soutint qu'on devait se contenter de l'édit, non tel qu'il avait été expédié, mais tel qu'il avait été enregistré par les parlements, c'est-à-dire considérablement amoindri.

Une thèse semblable surprit beaucoup dans la bouche d'un pasteur qui avait été jusqu'alors le champion le plus ardent du protestantisme dans sa lutte contre le fameux Pierre Cotton, et qui naguère, dans une prédication du dimanche 8 août 1610, avait attaqué les jésuites avec une violence inouïe, parlant avec indignation de leur théorie sur le régicide et de leur manie de fabriquer des miracles dans l'intérêt de leur cause. Les magistrats réformés s'étaient joints aux magistrats catholiques pour « tirer raison » de ces paroles offensantes, qui pouvaient provoquer une émeute dans la ville. Une députation du consistoire, dont Ferrier faisait partie, fut envoyée auprès du duc de Ventadour, alors à Pézenas, pour qu'il intervînt ; et celui-ci, vaincu par les humbles supplications des députés, fit supprimer tous les verbaux, lettres et autres actes qui étaient un commencement de procès (octobre 1610).

On se figure donc l'étonnement que provoqua le langage si peu protestant d'un tel homme à l'assemblée de Saumur. Il avoua plus tard qu'il avait, à cette époque, reçu par deux fois, du général Arnaud, quelques centaines d'écus, à titre d'indemnité de voyage, et du roi, à titre gracieux, une partie des terres appelées de Fouques, près de Bellegarde. Les réformés de Nîmes, toutefois, ne s'arrêtèrent pas à l'idée d'une trahison. Le bandeau était si solidement rivé sur leurs yeux à cet égard, qu'il eut beaucoup de peine à tomber.

Le premier signe de méfiance vint, croyons-nous, du colloque cévenol de Florac, au commencement de mai 1612. Ferrier fut soupçonné d'avoir « reçu des dons, pensions ou

gratifications de la reine régente pour agir contre sa conscience au préjudice des églises ». Au synode national de Privas (1612), ces mauvais bruits prirent plus de consistance; et, « afin d'obvier à tous les ombrages, noises et soupçons, on lui défendit de se trouver dans les assemblées politiques et générales durant l'espace de six ans », et en outre on le suspendit du ministère jusqu'à la réunion du prochain synode (Aymon, *Syn. nat.*, t. I, p. 414).

Dans une séance du consistoire extraordinaire convoqué à Nîmes, le 31 juillet 1612, sur la demande de Ferrier, celui-ci eut l'habileté de présenter les choses tellement à son avantage, que la compagnie lui « donna attestation, tant de sa doctrine que de sa vie, mœurs et conversation, et de la fidélité qu'il avoit apportée en l'exercice de sa charge, durant tout le temps qu'il l'avoit exercée en cette église » (Reg. consist., t. X, f. 370). Elle envoya même une députation au synode de Privas, pour plaider la cause de l'inculpé. Les deux députés, les sieurs d'Agulhonet et Vestric Favier, parlèrent avec hauteur; ils firent « plusieurs instances pleines d'injures et de menaces de confusions qui naîtraient dans l'église de Nîmes », et déclarèrent qu'ils voulaient leur pasteur Ferrier et qu'ils le garderaient malgré tout. Ils déposèrent sur le bureau des mémoires dans ce sens.

Les deux collègues de Ferrier, Mardochée Suffren et Jacques Pineton de Chambrun (Jean Moynier était mort au mois d'août 1610), se permirent même de se joindre à la députation, sans en avoir été chargés par le consistoire, et en outre ils colportèrent « plusieurs mémoires remplis de calomnies et d'injures » contre le Synode de Privas; ils furent « fortement censurés » par le synode pour cette inconvenance, et pour avoir quitté leur église sans autorisation (Aymon, t. I, 417). Chambrun reconnut sa faute et se soumit. Mais Suffren persista à repousser l'autorité de l'assemblée synodale; et comme infracteur des règlements disciplinaires, il fut déposé par le colloque de Lyon, tenu à Oullins, au mois d'août 1612. Un pasteur de

Lyon, nommé Leblanc, et un ancien de l'église de Bourg, nommé Babuel, furent délégués à Nîmes par ce colloque pour signifier cette déposition au ministre récalcitrant, et ils allèrent le relancer jusque dans sa campagne de Saint-Gilles.

Bientôt toutefois cessa l'aveuglement des fidèles : la « désertion du ministère et l'apostasie » de Ferrier furent connues de tous; et le 23 février 1613, près de cinq mois avant qu'il fût excommunié, les trois ordres réunis, magistrats, consuls et consistoire, déclarent « qu'il n'est nullement nécessaire, pour le bien de cette église, que les sieurs Ferrier et Suffren y soient restablis, ains au contraire qu'ils en doibvent estre rejetés, attandu le scandalle qu'ils ont donné par le passé ». Un ancien du consistoire, le sieur de Chalas, est député à un nouveau colloque de Lyon, tenu au Pont-de-Veyle, pour porter à l'assemblée cette formelle déclaration.

Dans ces tristes conjonctures, la ville de Nîmes chercha une personnalité marquante, un théologien éminent qui, par son caractère, sa foi, la notoriété de son nom, pût relever et consoler l'église et aussi prendre la direction de l'Académie. Elle porta son choix sur le pasteur et professeur Jean Diodati, qui, depuis la mort de Théodore de Bèze, était le plus en vue des ministres de Genève, et qui comptait parmi ses correspondants : Duplessis-Mornay, Isaac Casaubon, Pierre Du Moulin, Odet de la Noue, le poète soldat, et une foule de savants et de notabilités de l'époque.

Son père, Charles Diodati, noble réfugié italien de Lucques, avait eu, lors de sa naissance, une bonne fortune bien rare, même parmi les princes : il avait été baptisé par un pape et présenté au baptême par un empereur. Dans l'automne de 1541, en effet, Paul III et Charles-Quint avaient eu une entrevue dans cette ville de Toscane. Il fallait, selon l'expression même de François Ier, « jouer quelque bon tour au Turc et aux Luthériens ». Pendant leur séjour à Lucques, la femme de Michel Diodati, premier magistrat de la petite république, mit au monde un fils, dont l'empereur voulut être le parrain

et auquel il donna son nom. Le souverain pontife officia. Et le petit Charles Diodati reçut comme cadeau de baptême les comtés de Sarzana, de Via regia et un quart des armoiries impériales [1]. Quand il fut devenu homme et qu'il eut embrassé les idées nouvelles, il ne se laissa pas retenir dans sa patrie par ces biens et ces grandeurs. Il abandonna tout, lorsque le terrible Pie V monta sur le trône pontifical et fit allumer les feux de l'Inquisition. Il se réfugia d'abord à Lyon, puis, après la Saint-Barthélemy, à Genève, où il fut reçu bourgeois le 29 décembre 1572.

C'est là que naquit Jean Diodati, le 3 juin 1576. Admirablement doué et travailleur ardent, il fit de brillantes études. A dix-neuf ans, il était docteur en théologie. Bientôt après, quand l'illustre Casaubon eut quitté Genève pour aller professer à Montpellier, à la fin de 1596, il fut jugé digne d'occuper sa chaire. A vingt-deux ans, il était professeur d'hébreu, et remplaça très souvent Théodore de Bèze, qui était retenu chez lui par les infirmités de la vieillesse.

En 1603, il publia une nouvelle traduction de la Bible en italien. On la réimprime encore aujourd'hui au delà des Alpes. En 1607, il mit sous presse à Genève des *Annotations de la Bible* (qu'il devait traduire en latin en 1644). En 1608, il fit paraître une traduction des Psaumes en vers italiens (*J. Sacri Salmi di David messi in rime volgari italiane*).

Il jouissait, d'ailleurs, dans sa patrie, d'une grande considération. Les magistrats de Genève le tenaient en haute estime ; et dans quelques circonstances graves, ils mirent à contribution son crédit et son dévonement. Ainsi, quand il fallut, en 1611, exciter la sympathie des réformés en faveur de la cité de Calvin, toujours menacée par le duc de Savoie, et lui procurer des défenseurs et de l'argent pour la mettre à l'abri d'une nouvelle *Escalade*, il fut envoyé en France, en particulier à l'assemblée générale de Saumur. Nous avons eu en main, à la

1. E. de Budé, *Vie de Jean Diodali*, Bridel, Lausanne, 1869, p. 13.

Bibliothèque publique de Genève (carton 197aa6), une lettre de lui, datée de cette ville le 29 juin 1611.

Disons à ce sujet que l'église de Nîmes se distingua par sa générosité. Au premier appel de la compagnie de Genève, le consistoire décida (16 mars 1611) qu'il donnerait 600 livres à Jehan Boileau de Castelnau « pour cinquante soldats » que celui-ci « fut chargé de lever et de conduire à Genève ». Une quête exceptionnelle se fit dans ce but « parmi ceulx de la religion, par les sieurs pasteurs accompagnés de diacres et anciens ». En outre, les troncs des temples furent vidés « aux fins, est-il dit, que ce qui se y trouvera dorenavant y soyt aussi employé ». Le 12 octobre, les comptes furent arrêtés; et avec les subventions que Nîmes reçut de Montpellier et d'Uzès, on envoya à Genève 4300 livres 29 sols 7 deniers (séance du 26 octobre 1611).

La ville de Nîmes se flatte donc de l'espoir que les magistrats et les pasteurs de Genève lui cèderont l'homme distingué dont elle a grand besoin. Et pour que la requête ait plus de chance d'être agréée, elle la fait porter à Genève même, au commencement de novembre 1612, par un diacre, le sieur de Saint-Césaire, qui doit l'appuyer de vive voix. Cependant le député ne put obtenir gain de cause malgré ses instances. Rendant compte de son message, dans la séance consistoriale du dimanche 16 décembre 1612, il dit :

« Que toute la ville de Genève se recognoit extrêmement obligée des biens faitz qu'elle a reçu de ceste eglize en leur grand nécessité où elle estoit pour lhors, biens faitz qu'ils n'oblieront jamais, et qu'ilz rechercheront tous moiens pour tesmoigner la souvenance qu'ils ont d'iceux. Que pour le regard d'accorder la personne de M. Deodaty, ilz s'y porteroient fort volontiers à nous accorder, s'il ne s'agissoit que l'interest particulier de leur ville, mais qu'ilz ont plusieurs autres grandes considérations, premièrement de l'opposition des escolliers qu'ilz ont formée par devant les sieurs syndiques, puis après de la ruyne entière de leur académie en théologie,

d'autant que c'est le dict sieur Deodaty qui la soutient, pour estre homme jusne et très capable de ceste profession, et ses collegues sont personnes fort vieux et comme en décrepitude. Dalheurs que le dict sieur Deodaty ne peust prester son consantement pour ne vouloir abandonner son père, quy est eaigé de septante trois ans, homme fort valetudinaire, quy demeure presque toujours au lict, et qu'il ne peut estre servy ny recepvoir consolation que de son dict filz, n'ayant qu'un autre quy est en Engleterre et y fait sa résidence. Sy bien qu'avec leur grand regret ilz ne peuvent nous accorder le dict sieur Deodaty ».

Le consistoire de Nîmes insiste. Quand il envoie un de ses anciens, le sieur de Chalas, au colloque de Lyon qui doit s'ouvrir au Pont-de-Veyle le 13 mars 1613, il charge expressément ce député de pousser jusqu'à Genève pour réclamer le don à perpétuité ou le prêt pour un temps de Jean Diodati. Dans la lettre que porte Chalas, il est dit, à la date du 6 mars 1613 :

« L'Eglise considérable qui vous escrit et vous supplie est en une nécessité si pressante, après ces secousses que Satan vient de luy donner par ses pasteurs mesmes, qu'il est impossible qu'elle vienne à soy et se restablisse en sa première vigueur, sans quelques remèdes puissants qui sont, en l'Église, des meilleurs pasteurs que ceux qui s'estant perdus nous venons de perdre. Ces puissants remèdes se trouvent chez vous, messieurs, où nous avons esté les rechercher il y a quelque temps par le sieur de Saint-Césaire, à présent nostre premier consul, et y retournons par nos présentes et ceste nouvelle députation du sieur Chalas, aussi nostre premier consul l'année dernière. Par iceluy nous vous supplions affectueusement vouloyr faire quelque doulce considération des termes où ceste Église se trouve réduitte, piteux, défaillants et despravez au possible. » Le consistoire conjure donc Genève de leur accorder Diodati « comme un instrument très propre et vrayement *donné de Dieu* (disent-ils en jouant sur le nom), pour relever nos ruynes, et pour abattre tous les scandales que font ces ruynes. Tous les ordres de ceste ville souspirent après un tel bien, et le peuple attent de jour à autre de vostre bonté, zele et affection, ce moyen de conserver une telle églises affectionnée à la conservation de la vostre. Le dict sieur Chalas vous en dira davantage, etc. » Ont signé : Olivier, m. ; Chambrun, m. ; d'Agulhonet, Saint-Césaire,

1er consul, de Peyremales, Soubeyran, Lombard, etc. (Carton 197aa6), Bibl. publique de Genève).

Genève résiste encore, et en outre des raisons déjà indiquées, il en est deux nouvelles qui empêchent pour le moment le départ de Diodati : l'Église italienne de Genève, dont il est le pasteur, s'y oppose, et lui-même redoute le climat, les trop vives chaleurs de l'été. Dans aucun cas, d'ailleurs, il ne sera accordé à toujours; on a trop besoin de lui à Genève.

Après l'excommunication solennelle de Jérémie Ferrier, prononcée par le consistoire de Nîmes dans le temple de la Calade, le dimanche 14 juillet 1613, on insiste plus vivement encore. Chambrun est chargé d'écrire à Diodati (17 juillet) pour qu'il se prépare à son départ, après les chaleurs; on l'attend au commencement de septembre. Le 22 août, le capitaine Rolland, ancien du consistoire, reçoit la mission d'aller chercher à Genève l'éminent pasteur dont le ministère est plus que jamais indispensable. On s'occupe même de lui préparer un logement.

Mais alors surgit une difficulté nouvelle, plus sérieuse peut-être que les autres : ce sont les émeutes successives qui éclatèrent à Nîmes, à la suite de la défection de Ferrier, surtout le jeudi 12 août et la nuit du 11 au 12 septembre 1613 : la maison de celui qu'on appelait « le traître Judas » et son enclos de la Bouquerie furent saccagés, et des arquebusades blessèrent à mort le sieur Thouzel, docteur en droit. Le siège présidial fut transféré à Beaucaire, et un procès en règle commença contre la ville de Nîmes. On comprend que, dans un pareil moment, un pasteur étranger n'ait pas jugé bon de venir, même pour quelques mois, dans une église si agitée.

Bientôt cependant, grâce à l'intercession du duc de Ventadour et de Montmorency auprès de la reine régente, une amnistie générale fut gracieusement accordée à la ville, à la condition qu'elle achèterait les biens de Ferrier et lui paierait 6 000 livres d'indemnité.

Ces conditions remplies et le calme étant revenu dans les esprits comme dans la rue, on apprend à Nîmes, par une lettre du pasteur de Privas, nommé Valeton, neveu de Jean de Serres, écrite le 18 février 1614, que Genève ne met plus d'opposition au départ de Diodati.

Les trois corps réunis envoient donc à Genève un messager exprès, porteur de la lettre suivante, qui est un modèle d'habile et instante supplication.

Messieurs les Pasteurs et Professeurs de l'esglise et escole de Genève.

Messieurs et très honorez frères,

Si l'importunité faict obtenir le fruict des demandes, nous nous prometons que maintenant nous aurons de vostre main monsieur Diodat pour la consolation de notre eglize, puisque nous vous lavons desia si souvent requis. Nous sommes très bien assurés que votre refus passé a esté fondé sur de justes raisons prinses de notre estat; mais maintenant ces considérations cessent, et partant nous apelons de vous à vous mesmes; toutes choses commencent, Dieu graace, de prendre en ceste province ung train fort agréable. Il semble ne rester que ce personnage pour nostre entière restauraiion. Vous avez autres fois fourni de telz ouvriers pour l'acquisition de cest heritage; le refuseriez-vous maintenant qu'il s'agist de la conservation? Nous estimons que si plus tost vous eussiez peu le nos accorder, nous aurions aussi plus tost esté mis hors de nos calamitez. Mais Dieu ne la pas volu, et en cela recognoissons-nous ses jugementz, comme nous prendrons ce sien serviteur pour ung tesmoing et gage assuré de sa grace. Le désir de ceste acquisition pour le temps quil vous plerra ordonner, nous a encores mis en debuoir de vous envoier cest homme exprès afin de vous supplier nous octroier; et puisque cest une double charité que de donner à temps, accordez le nous, sil vous plaît, au plus tost, à ce que nous puissions resjouir toutes les eglizes de ce Royaume du bien qu'en nos personnes il vous aura pleu leur procurer. Nous le pourrons fere au sinode national qui est convoqué en Guienne au commencement du mois de may, s'il y est pourveu par vostre faveur. Nous vous le demandons de tout nostre cueur et vous supplions emploier en cela vostre authorité, compassion et zèle ordinaire Sur quoy, priant Dieu résider et présider au milieu de vous, nous demeurons

Messieurs et très honorez freres, vos bien humbles et affectionnés frères et serviteurs.

Les magistrats, consulz et consistoire de la ville et eglize reformee de de Nysmes.

Nysmes, ce 4 apvril 1614.

Calviere, juge criminel.

Bonhomme, premier consul.
Dagulhonet.
De Saliens, ancien.
De Chambrun,
Olivier, ministre.
Pierredon.
Langlade, diacre,
Guiraud, ancien [1].

Genève céda enfin. Les « pasteurs et professeurs de l'église et eschole » répondirent aux instances de Nîmes par la lettre suivante, qui annonçait le prochain départ de Jean Diodati :

Messieurs et très honorez freres,

Nous eussions bien desiré que vous eussiez eu plus d'esgard aux incommoditez et dommages que recevra l'église et l'eschole de Genève, en l'absence de nostre tres cher frere Monsieur Diodati, tant soit brief le temps de son sejour ailleurs. Mais puisque vous concevez (et à bon droit) tant d'espérance de consolation pour vous en sa personne, quoiqu'aujourd'hui nous ayons autant et plus de raisons que par ci-devant de nous excuser et le retenir, neanmoins, forcez par tant de demandes et d'une telle église que la vostre, et à laquelle ceste ci desire demeurer unie de foy et de charité en Christ, nous nous despouillons pour vous revestir, et entrons en des difficultez plus grandes que n'aprehendez, pour faciliter par l'envoi de nostre dit frere le paisible restablissement de vostre Eglise. Il vous est accordé pour six mois tant seulement, commençant au jour de son départ, court terme à vous, mais très long à nous, à nostre église et eschole, à sa famille et à beaucoup de personnes honorables, près et loin, au bien desquelles il sert heureusement en ce lieu. Selon sa prudence, il prouvoira à tout ce qui sera requis pour se rendre seurement et promptement à vous. Par les lettres de nos tres honnorez seigneurs, vous entendrez plus particulièrement ce qui concerne son sejour entre vous, et son retour par deca justement au terme prefix, et plus tost encore, selon que la saison de l'année et la disposition de nostre dit frere le pourra porter.

Joint l'assurance que nous avons que par le moyen du synode national

1. Bibl. publ. de Genève, carton 197^{aa},7.

prochain, vous serez si bien prouveus d'un pasteur ordinaire à vostre contentement, et du tout à vous, que nostre frere sera devant les grandes chaleurs de retour à nous, qui continuons en nostre affection de demeurer tousiours,

Messieurs et tres honorez frères, vos serviteurs en nostre Seigneur. Les pasteurs et professeurs de l'église et eschole de Genève.

A Genève ce [7 avril, au dos] [1].

Diodati dut arriver à Nîmes au commencement du mois de mai 1614. Il n'arriva pas seul : il avait avec lui son bien-aimé père, le filleul de Charles-Quint, dont il ne pouvait se séparer, et aussi l'un de ses fils. On le logea avec honneur dans la maison de sire de Baudan-Vestric.

Notre vénéré ancien collègue, A. Borrel, dans son *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, 1856, p. 156, parle de la « voix éloquente » et du « débit onctueux » de Jean Diodati. Nous ne savons où il a pris ce renseignement, qui ne se trouve dans aucune page de nos vieux registres. Nous croyons plutôt, par ce que nous savons de lui d'autre part, que l'orateur avait de la force, de la véhémence même dans son débit, mais peut-être pas beaucoup d'onction. Ce qui est certain, c'est que le sieur de Pierredon fut envoyé par le consistoire au synode national qui s'ouvrit à Tonneins, le 12 mai 1614, avec mission de demander à ce synode qu'il écrivit à Genève pour que Diodati fût laissé à Nîmes « le plus longtemps possible » : preuve incontestable que le ministère de ce grand théologien fût goûté par la grande cité languedocienne.

Au reste, nous avons remarqué, en compulsant les procès-verbaux des scéances consistoriales pendant le séjour du

1. *Ibid.* minute originale. Cette lettre est datée, au dos, du 7 avril : c'est 17 avril qu'il faut lire, d'après le calendrier grégorien, adopté en France et dans les pays catholiques depuis 1582, et non encore accepté par Genève et les pays protestants. Après de longues négociations, ce calendrier fut adopté enfin à Genève en 1700, par le concours des autorités civiles et ecclésiastiques. Une rarissime médaille, dite *de la Truite*, montre le consistoire et les conseils de la ville célébrant ensemble ce phénomène d'une année à laquelle manquent les premiers jours de janvier.

célèbre Genevois que la discipline fut appliquée avec un surcroît de rigueur.

Ainsi, le 14 mai 1614, nous lisons : « La compagnie s'estant aperceu des insolances et récidives des dictz Sayard et Martin et mesmes des longz cheveux par eulx portés, ensemble des blasphèmes et renyemans du nom de Dieu, ainsi qu'ont rapporté deux antiens pour le leur avoir ouy dire, d'ung commung suffrage a desliberé que les dicts Sayard et Martin feront abattre leurs cheveux, et jusques ce faict laproche de la Sainte-Cène leur est interdite » (Reg. consist., t, XI, f. 77).

Quinze jours après, dans la « scéance du 28 mai », on agita la question si « pour blasphesmes et autres escandales » il fallait cesser d'exiger des délinquants qu'ils fissent la « reparation à genoux ». Il fut décidé que l'on « continueroit la pratique de l'eglise comme bonne et louable ».

Le 4 juin, nous voyons que « charge fut donnée à maistre Dupont (l'avertisseur), de faire emprisonner le fils de Peyre et de donner aux sergens jusques à 15 ou 20 solz ». Cette sévérité disciplinaire est tellement rare que nous la croyons unique. Le consistoire, nous l'avons montré [1], suspendait de la Cène les récalcitrants, mais ne se permettait pas de faire emprisonner qui que ce soit. Et nous penchons à croire que la présence de l'austère calviniste genevois n'était pas étrangère à cet excès de rigueur.

Les termes d'abjuration du catholicisme sont aussi d'une étrange vivacité. « Jean de Sarro, du lieu de Saint-Mallot en Bretaigne, ayant jusques à maintenant crouppi dans les immondisses de la religion papistique, s'est présenté en concistoire et représenté qu'il a du regret d'avoir tant sesjourné parmy ses erreurs, etc. » (t. XI, f. 74, séance du 3 mai 1614). Cette violence de langage est heureusement une exception.

Genève refusa absolument de prêter Diodati au delà des six mois qui avaient été fixés avant son départ. Il ne resta pas

1. *La discipline dans l'ancienne église réformée de Nîmes*, dans les *Étrennes chrétiennes* de Genève, 1882, et *Bull.*, t. XXX, p. 2.

même les six mois convenus. Les chaleurs du Midi l'incommodèrent, quoiqu'il fût dans le force de l'âge (il avait trente-huit ans). Il est dit, dans la séance du samedi 16 août 1614, qu'il désire retourner à Genève « à cause de son indisposition ». Il partit le surlendemain, lundi 18. Il fut prié de recevoir 240 livres « pour remboursement de la despance et autres fraiz qu'il a faictz et fera tant en venant qu'en s'en allant. » Mais il ne voulut recevoir que 150 livres. Et pour « la despence faicte par M. Diodati, son fils et son père pour trois mois, en la maison de M. de Vestric, » il fut donné à celui-ci « 60 escutz, soit 180 livres, pour son paiement de la dicte despence et logement » (séance du mercredi 20 août).

En témoignage de leur gratitude, les conseils et le consistoire remirent à Diodati la lettre suivante, pour « les pasteurs et professeurs de l'église et eschole de Genève » (16 août 1614):

Messieurs et tres honnores freres.

Nous sommes tres marris que Monsieur Diodati, nostre tres cher frere, naye peu satisfaire a ses dezirs et à nos commungz vœuz en l'exercisse de sa charge pour l'advancement, instruction et edifflcation de notre eglize, et accomplir le temps pour lequel il vous avoit pleu le nous octroyer; sa disposition ne luy avant permis de faire ce qu'il avait rezolu pour nostre bien et consolation, à son grand regret, et luy esperant que le changement d'air luy pourroit servir et ayant heu affection à son retour, nous l'avons accompagné de la presente pour vous remercier tres humblement voz bonnes et saintes affections envers nous, et vous tesmoigner qu'il ne se passera jamais occasion que nous nayons souvenance de ceste obligation, et après pour vostre prospérité et conservation. Le d. sieur vous informera de l'importance de notre esglize et de nos nécessités, ayant besoing d'ung autre pasteur de telle recommandation outre ceulx que nous avons, á quoy il vous plaira avoir esgard pour ne nous laisser despourvus et nous y acister... » (Bibl. publ. de Genève, carton 197[aa],7).

Deux mots encore avant de finir.

Charles Diodati, dont la vieillesse était entourée par son fils d'une si tendre sollicitude, vécut encore onze années : il ne fut rappelé à Dieu que le 3 mars 1625, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et demi.

Son fils, après son séjour à Nîmes, ne fit que grandir en réputation dans le monde protestant. Lorsque le fameux synode hollandais, qui a laissé dans l'histoire un si lugubre souvenir, se tint à Dordrecht, en 1618 et 1619, dans le but surtout de juger et de condamner l'arminianisme, lequel était un adoucissement au terrible dogme de la prédestination absolue, Jean Diodati fut délégué avec son collègue Théodore Tronchin, par la compagnie des pasteurs de Genève, et il parla et vota constamment dans le sens du plus rigoureux calvinisme.

Lorsque Maurice de Nassau eut fait sanctionner par cette assemblée complaisante toutes les mesures favorables à son ambition, et qu'il eut souillé sa mémoire en faisant condamner à mort, à l'exil, ou à la perte de leurs biens, les chefs de l'opposition ; en particulier, en faisant monter Barneveldt sur l'échafaud, on prête à Diodati ce cruel calembour : que la tête du grand patriote aurait été emportée par *les canons* de Dordrecht.

Notre théologien, heureusement, a laissé des œuvres plus dignes d'estime que celle qu'il a commise à Dordrecht. Parmi les nombreux ouvrages qui sortirent de sa plume féconde, citons la traduction qu'il fit en français, en 1620, du célèbre livre italien, qui avait paru à Londres l'année précédente, et qui avait pour titre : *Histoire du Concile de Trente, dans laquelle on découvre tous les artifices de la cour de Rome, afin d'empêcher qu'on ne publie la vérité des dogmes et qu'on ne traite la réforme de la papauté et de l'église, par Piesto Soave Polano.* Ce pseudonyme était l'anagramme de *Paolo Sarpi Veneto*, un ami de Diodati. L'éditeur était l'ex-archevêque de Spalatro, de Dominis, et le personnage auquel le livre était dédié n'était autre que le roi d'Angleterre, Jacques I[er], le successeur d'Elisabeth.

Jean Diodati mourut à Genève, le 3 octobre 1649, à l'âge de soixante-treize ans.

CH. DARDIER.

DOCUMENTS

INSTRUCTIONS DE CHARLES IX

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET SON AMBASSADEUR A ROME

10 décembre 1572.

La pièce qui suit, communiquée par notre président, et faisant partie de sa collection, ne semble pas tout d'abord rentrer dans le cadre de nos publications ordinaires. Ce sont les instructions données pour monsieur de Rambouillet que Charles IX envoyait à Rome pour féliciter Grégoire XIII de son avènement au trône pontifical. On y remarquera cependant que le roi présente comme motif du retard apporté à cette ambassade la crainte d'éveiller les susceptibilités des princes protestants *grandement esmeus pour les exécutions advenues par deça*. Or, ces exécutions dont il est fait mention en si peu de mots, sont les massacres de la Saint-Barthélemy accomplis depuis peu de semaines. Plus loin il refuse de s'associer à une ligue contre le Turc, parce que *son peuple a besoin de repos pour reprendre ses forces et Sa Majesté de temps pour réduire la Rochelle.* Enfin il annonce au Pontife plusieurs conversions et l'espoir d'en opérer beaucoup d'autres « par suite de l'ordre donné aux évêques de résider dans leurs diocèses, » etc.

Le pontife auquel ces communications sont adressées est celui qui fit sonner les cloches de Rome en l'honneur du massacre, et frapper la fameuse médaille : *Ugonotorum strages*. Par son ordre Vasari, allait peindre sur les murs du Vatican les principales scènes de l'acte néfaste dont la cour de Rome, qui le conseilla sous Pie V, et le glorifia sous Grégoire XIII, ne peut répudier la solidarité.

Paris, 10 décembre 1572.

Le Roy ayant congneu par expérience combien le s^r de Rambouillet chevalier de son ordre conseiller en son priué conseil d'Estat, l'un des cappitaines de ses gardes, s'est tousiours dignement acquicté de toutes les charges qui luy ont esté commises pour son

seruice, auecq la prudence honneur et réputation qu'il est requis garder à l'entremyse des affaires d'un grand Prince, a aussy voulu le choisir et eslire sur l'occasion qui s'offre d'aller prester de sa part lobedience à nostre St Père le Pappe acoustumée par les Roys et Princes aux Sts peres apres leur promotion au pontificat, estant asseuré que led. sr de Rambouillet s'y conduira autant dignement et au contentement de nostre d. st Père qu'il scauroit désirer.

Au moyen de quoy Sa Majesté le depeschant présentement pour aller à Rome à ceste fin, veult qu'estant arrivé aud. lieu, après auoir communiqué de sa charge à monsieur le cardinal de Lorraine, s'il est encores à Rome, messieurs les cardinaulx de Ferrare et d'Est, et spéciallement au sr de Ferralz son ambassadeur par delà, il aduise par leur bon conseil de prendre jour propre d'audience de sa dicte saincteté, pour luy faire entendre l'occasion de son voiage.

Estant deuers icelle luy déclarera de la part de Sa Majesté que le sainct siège estant demeuré vacant par le trespas de feu pappe (Pie V) de tres heureuse mémoire, les actions duquel ont tousiours respondu au nom de piété qu'il portait, tous les vœux, prieres et oraisons de Sa Majesté ont tendu à ce qu'il pleust à Dieu remplir led. sainct siège de quelque chef digne et excellent, qui peust vertueusement parmy la tempeste et orage, dont l'église de Dieu est agitée, conduire la barque au port de salut, enquoy Sad. Majesté remercie Dieu, que ses prières ayent esté exaulcées, par la promotion de Sa Saincteté au pontificat, comme la plus digne élection que l'on eûst sçeu faire, pour les perfections qui sont en icelle, et entre autres le zèle très ardent quelle a à la restauration du seruice de Dieu, congnoissant par là que véritablement nostre Seigneur a soing de son Eglise, l'ayant au besoing pourueue d'un si digne et excellent pasteur, par la vertu duquel il veult espérer que la paix et union d'entre les princes chrèstiens sera establie et maintenue et tous les peuples ramenez à la vraye bergerie, et soubs ung seul trouppeau, et la religion chrestienne rendue florissante, chose en laquelle Sa Majesté, comme premier fils de l'Eglise désire l'assister et conforter de tous les moyens qu'il a pleu à Dieu luy départir et ny espargnier aucune chose, afin que méritoirement il puisse porter ce titre que luy a esté acquis et laissé en héritaige par ses prédécesseurs, moyennant les mesmes offices dont il estime auoir rendu bon tesmoignage de sa part, par l'ordre qu'il a puis naguières donné en son Royaume, lequel de déploré que

l'on l'estimoit il a remis en si beau chemin qu'il espère de dans peu de temps et moiennant la grâce de Dieu, ramener tous ceulx de ses subgects, qui s'estoient séparés de l'obéissance de l'Église catholique appostolique et Romaine au gyron dicelle.

Que Sad. Majesté des lors que lellection fut entendue par deça de la personne de nostred. st Père au Pontificat, a eu extrême désir d'enuoyer deuers elle personnaige de qualité, pour se conjouir auec Sa Saincteté de ceste heureuse promotion, et luy rendre de sa part lobdience et recongnoissance qui est due au père commun et au sainct siège, mais que le temps et les ocasions suruenues ont reculié l'effect de son intention, chose qu'il s'asseure que Sa Sainteté ne reprouuera point puis qu'il n'y auoit fautte de bonne volunté, maintenant elle a aduisé enuoyer devers elle led. s[r] de Rambouillet, pour y satisfaire, auecq tous les debuoirs submission dobéissance qu'il est possible luy rendre, comme à vicaire de Dieu, chef et pasteur universel de son Eglise, qu'il luy plaise benignement receuoir sa bonne et déuote intention, et faire estat de ses moyens, qu'il luy offre comme voues et dédies à Sa Grandeur et conservation et du sainct siège appostolique.

Et d'autant que les propos et responces de Sa Saincteté, le temps le lieu et les occasions, amèneront nouueaulx et diuers subjects d'amplifier et estendre la déclaration que Sa Majesté désire faire de sa déuotion enuers sad. Saincteté et led. sainct siège, led. Sr. de Rambouillet saige et prudent qu'il est scaura bien s'en seruir à propos, pour ne rien oblyer de ce qui y appartiendra, aussy sa majesté s'en remect entièrement sur luy.

Prendra locasion à propos de parler à sa saincteté du voyage du cardinal Ursin par deçà. surquoy il luy remonstrera, que le retardement dont on a usé à faire venir led. cardinal devers sa majesté n'a esté qu'elle n'eust très agréable et en toute recommandation ce qui luy vient de la part de sa saincteté, mais que voyant la Royne d'Angleterre, et les Princes protestans grandement esmeus pour les excécutions aduenues par deça. Le prince d'Oranges d'aillieurs auec une forte et puissante armée à leur déuotion, n'eussent failly d'augmenter leur soupçon par la venue dudict cardinal, et prendre ocasion de croire que ceust esté, pour dresser une ligue alencontre d'eulx, chose qui les eust faict armer dauantage, et mectre possible tout l'estat de la chrestienneté en combustion, ce que Sa Majesté a voulu

éuiter. Joinct que naiant encore recouuers sa ville de la Rochelle il a besoing d'aller plus retenu en ses actions; mais considérant que la saison de l'hiuer s'approche, que les chemins se rendront malaisés, et que ledit cardinal ne pourroit retourner deuers nostre sainct père, sans grande incommodité de sa personne, il n'a voulu le faire plus longuement attendre, luy ayant mandé de s'en venir par devers luy où il sera reçeu et honoré, comme ung ministre de Sa Sainctetè, de la qualité qu'il est et mérite.

Sa Majesté ne faict doubte que nostre dit st Père ne lui propose ce faict de la ligue, a lencontre du Turcq, pour y faire entrer Sad. Majesté. Sur quoy led. sr de Ramboillet, lui remonstrera qu'elle n'aura jamais faulte de bonne volonté et affection de mèttre la main et s'employer à ung si sainct œuure, mais que ce royaume estant demouré espuisé à l'occasion des troubles d'icelle, Sa Majesté endèbtée, tant aux reistres qui l'ont seruy, que à ceulx du party contraire de plus de sept millions de liures. A cela ayant succéddé une année fort stérile et paouure, son peuple a nécessairement besoing de repos, pour respirer et reprendre ses forces, et Sa dite Majesté du tems pour réduire lad. ville de Rochelle, et autres qui tiennent encores contre son obéissance, et composer une parfaite réunyon entre ses subgects, qui sont empêchemens qui trauersent entièrement le désir qu'il a de faire auec l'occasion de lad. ligue ce qu'il vouldroit bien au contentement de Sad. Sainctetè, laquelle il supplie pour ces mesmes raisons l'en vouloir excuser.

Entre les propos communs que led. sr de Rambouillet pourra avoir auec Sad. Sainctetè, il luy dira et asseurera, que tous les jours infinies personnes se réduisent d'eulx mesmes et d'une franche volunté, à la religion catholique appostolique et romaine, et que Sad. Majesté espère par l'ordre qu'il a donné de faire résider les Arceuesques, Euesques et autres ayant charge d'ames en lieux de leurs charges, faire prescher et anoncer purement la parolle de Dieu, que ceulx qui restent encores prendront le mesme chemin, pour faire une parfaite réunion des membres qui s'estoient sepparés du corps de lad. Eglise, de suiure l'enseigne d'icelle et non autre.

L'instruira au surplus tant dud. sr de Ferrals que des autres serteurs et ministres que Sa Majesté a par delà, de l'Estat de toutes choses, pour recueillir ce qu'il verra estre digne et toucher le bien du seruice de sa Majesté, afin de luy en rendre à son retour par deça

compte par le menu, de luy donner le mesme contentement qu'il a tousiours eu de ses autres négociations.

Requerra led. s[r] de Rambouillet Sa Sainctelé de la part de Sa Majesté auoir souuenance de ceulx qu'elle désire estre promeus à la dignité de cardinal à la première occasion qu'elle en fera suivant ce que led. s[r] de Ferralz luy en aura faict entendre de sa part, et entre autres pour Messire Julien de Médicis cy-devant Euesque de Beziers, et à présentement nommé à l'arceuesché d'Aix, et pour l'Euesque de Mascon, comme personnaiges que Sad. Majesté a en singulière recommandation, tant pour plusieurs grandes considérations, que pour leurs vertus et mérites. Faict à Paris le 19 novembre 1572.

Signé : CHARLES.

Au bas signé : RUZÉ.

ABJURATION DES PROTESTANTS DE SAUVE

20 NOVEMBRE 1686[1].

L'an mil six cens quatre vingt six, et le vingtiesme du mois de nouembre après midi, par devant M[r] M[r] Jean Duranc docteur èz droits Juge en chef en la Ville et Baronnie de Sauve. Les habitants du d. Sauve assemblés en Conseil Général dans La maison de Ville, au son de la cloche, auquel ont assisté S[r] David Caulet Consul, Noble Hercules Duranc de Vézenobres seigneur de Ferrières, M[rs] M[rs] Jean et Anthoine de Claris, Estienne Sales, Pierre et Louis Aldebert, Jacques de Claris de S[t] Martin, Marc Anthoine Depizé, S[r] Debranc, Daniel Teulet, docteur èz droits, M[r] M[r] Pierre Auzilhou et Jacques Flottiers, docteurs en médecine, M[rs] Pierre Affourtit proc[r] jurid[el], Jean Delaire, Gilles Molles, Louis Journet, Jacques

1. Ce morceau est à rapprocher de ceux publiés (t. XXX, p. 24, et t. XXXI, p. 369). Triste page dans l'histoire de la petite ville qui avait eu ses excès de zèle aux premiers jours de la Réforme (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 415). La formidable explosion de l'insurrection camisarde allait bientôt montrer la variété de ces abjurations obtenues par la corruption aluo violence.

p^{tre} bachelier en Théologie Leur Vicaire perpétuel, de choisir un nombre suffizent et tels qu'ils jugeront à propos d'habitans, partie ansiens, partie nouueaux catholiques, pour estre inspecteurs sur tous les autres et les défférer quand ils manqueront à quelqun des exercices de la Religion catholique et à ces fins ils donneront à chaqun des dits inspecteurs la conduitte d'un certain nombre de familles dont ils prendront soigneusement garde, si tous ceux qui les composent vont à la messe, festes et dimanches, s'ils assistent aux instructions et y enuoyent leurs enfans et domestiques, s'ils obseruent les festes et les jours d'abstinance de viande ordonnés par l'Églize ; s'ils ont de procès ou de quereles, ils tacheront de les terminer à l'admiable ; s'ils vont aux champs ils prendront garde que ce ne soit dans quelque lieu suspet, surtout pour les assemblées ; lorsque le St Sacrement sera porté aux malades, les dits inspecteurs tacheront de s'y trouver ou d'y enuoyer quelqun de leur part, et exorteront ceux de leur distrit d'y aler ; les magistrats surtout ne s'en dispenseront point.

En cinquième lieu lorsque les consuls entreront en charge, ils s'engageront par serment ou promesse solennelle pour que la boucherie soit fermée les Caresmes, Vendredis, Samedis et autres Vigiles de l'année, et à l'esgard des Escoles, ils obserueront religieusement les ordonnances de Monseig^r l'intendant ; et à l'esgard des logements des troupes les mesmes consuls prendront grand soing que les pauvres ne soient point foulés, mais ce à quoy ils prendront soigneusement garde, c'est qu'il n'y aye point de pécheurs escandaleux, surtout des femmes de mauvaise vie, des ivrongnes debarlans (?) ouuerts et des blasphémateurs.

En sixiesme lieu que les habitants s'exorteront les uns les autres à ouïr la messe et assister aux autres déuotions de l'Eglize, les jours ouvriers comme aux baptesmes, processions, sépultures, messes paroissiales, offices, bénédiction du St Sacrement. Et s'ils cognoissent quelqun qui en détourne les autres, ou qu'il tienne de discours contre les pratiques de la Ste Esglize, ils les dénonceront dabort aux magistrats, qui par emprizonnement, garnizons et autres voies de droit tâcheront d'exterminer ces broulhons publics ou secrets.

En septiesme lieu les d. habitans pour la plus part promettent de se dispozer à confesser et comunier aux prochaines fêtes de Noël ; non contants de l'avoir desjà fait, ils veulent bien continuer et

pratiquer souuent ce Sacrement pour une preuue entière de la sincéritté de leur conuersion.

Enfin les dits habitans s'engagent solennellement de ne se despartir jamais de la fidélitté inviolable qu'ils ont tousjour heu pour le service du Roy et ils prient le d. père Bonnauanture estant au d. Nismes, de présenter la présante deslibération à Monseigneur le Duc de Noailles, à Monseigneur Lintendant, à Monseigneur Léuesque de Nismes et à Monseigneur Léuesque de Montp^r Leur Seigneur Temporel, et les assurer de la véritté et sincéritté de la présante deslibération et de la ferme résoluzion de tous les habitans pour l'exécution d'icelle, après quoy les dits habitans ozent espérer que Monseigneur le Duc de Noailles, et Monseigneur Lintendant leur donneront de nouvelles marques de la protection dont ils les ont honorés pendant un si long temps et ne permettront pas qu'estant aussy innocens qu'ils sont ils soint confondus et traictés comme les plus coulpables, en les deschargent des logements qui les accablent ou du moins en les soulageant par des aides considérables qui puissent leur donner les moyens de subsister, et les garantir de la dernière des mizères qu'ils prévoient estre inévitable, s'ils ne sont prontement secoureus, estant dans une impuissance absolue de suporter le fardeau qui leur est impozé. Et comme les dits habitans ont l'honneur d'avoir présentement dans leur Ville Monseigneur le Comte de Rozes Maréchal de Camp èz armes du Roy; ils chargent le d. Sr Consul de prendre avec luy tel nombre d'habitans qu'il trouvera à propos pour l'accompagner ches mon dit Seigneur Le Comte de Rozes, lui rendre de nouveau les respects et les soumissions qui lui sont deubs, lui remettre un des originaux de la présante deslibération, et implorer la charitté de Sa Grandeur affin que veu le contenu en la deslibération, il aye cette bonté de vouloir accorder sa protection à la présente comunauté, et rendre à sa faveur de tesmoignages auantatageux auprès de Monseig^r le Duc de Noailles et de Monseig^r L'intendant.

Monsr a authorizé la susd. deslibération et surtout interpozé son décret et authoritté judiciaire, et est signé auec les susnommés qui ont seusignés :

Duranc de Vézenobres. Declaris. Declaris St Martin. Depize Debranc. Bruguier. Dufour. Plantier. Mejan. Seguin. Deuabre. Rigal.

Audibert. Caulet consul. Benoit. Berger. Villeneufue. Olivier. Castanet. Dufour. Dedieu. Declaris. Aldebert. Delaire. Journet. Duranc. Dufour. Ventelhat. Astruc. Auzilhon. Seguin. Daue. Flotier. Jean Bonnier. Evesque. Falguerolle. Duuerdier. Thérond. David Vaintaliac. Bruselle. Jean Euzière. Affourtit. B. Euzière. Massip. Villeneufue. Teulet. Daruieu. Roussel. Mollesderanc. Martin. Aldebert. Fesquet. Jean Oulivet. Troupel. Dedieu. Bonnier. Brèz. G. Monbounoux. Sales. Crouzet. Lajard. Greffulhe, Sales. Dufour. Dufour. Duuerdier. Deuèze. Affourtit. Bousquet. Jean. Lajard. Molles.

Ainsi procédé deuant nous DURANC, Juge en chef.

N. B. — Pour l'intelligence de cette pièce, nous ferons remarquer que, dans le langage du pays, baralier signifie boisselier, sargeur signifie fabricant de serge, et mangonnier veut dire épicier.

JULLIEN-FERMAUD, pasteur.
A. DESHONS, professeur.

MÉLANGES

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB[1]

Ce qui a fait la célébrité de ces discours, ce n'est pas ce que nous appelons aujourd'hui leur beauté oratoire. Certes, la langue de ces

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 466. On a déjà rappelé (p. 471) l'admiration de Coligny pour les sermons sur le livre de Job. Il n'est pas superflu de citer ici le texte qui contient cet illustre témoignage : « Davantage depuis la paix, s'étant retiré à la Rochelle, il ne se passa point de jour qu'il ne lut, soir et matin, un des sermons de Calvin sur le livre de Job, disant ordinairement que cette histoire était sa consolation et son remède général en tous ses maux. » Traduction française publiée par un anonyme en 1642 de la biographie de

discours est fort belle, très pure, très incisive, et on est émerveillé à cette lecture, en se plaçant au point de vue simplement philologique, surtout quand on se rappelle que c'est une improvisation qui nous est présentée telle qu'elle était, où, sauf exceptions, et encore ! il n'a rien été modifié. Certaines périodes développées, des images saisissantes, sinon toutes du goût le plus pur, des exhortations émues, des apostrophes directes se rencontrent parfois dans ces sermons et leur donnent un tour plus pressant, plus dramatique : mais le ton général est calme, et nous sommes loin de l'élan et du souffle des « Quatre Sermons ». On en jugera, d'ailleurs, par les citations que je crois donner des passages les plus expressifs et sur les textes les plus féconds. Cela dit, il faut bien se représenter que Calvin n'a aucun souci de l'art oratoire. Il n'y a pas l'ombre d'unité dans ses discours. Calvin prend cinq ou dix versets à la suite, un peu comme ils se rencontrent : car le sens est souvent dans son texte si peu délimité qu'il est obligé d'y revenir le lendemain en expliquant des versets qui compléteront ceux de la veille, qui faisaient corps avec eux. L'explication va tout uniment, avec netteté : quand elle est finie, l'orateur passe au verset suivant sans souci d'aucune transition. Les répétitions sont nombreuses, il n'en saurait être autrement : pendant cent cinquante discours, c'est au fond les mêmes pensées qui reviennent. Dans le discours, il n'y a pas naturellement de plan, ni de progression : souvent les choses les plus impressives sont au début, et la fin est alors faible, suivant l'inspiration du passage à expliquer. Peut-être le rédacteur, sans manquer en rien au respect de cette vénérée et grande parole, eut-il pu supprimer certaines répétitions qui scandent la pensée d'un improvisateur, mais qui fatiguent à la lecture. « Il faut noter... Voici pour un item... Et pourquoi ? » locutions familières à Calvin, revenant sans cesse, et qui étaient comme une sorte de repos d'un instant, pour aider à la préparation et au développement de l'idée qui allait suivre. La fin du discours est toujours une prière : « Or nous nous prosternerons devant la face de notre bon Dieu... » et la prière de Calvin, avant et après le sermon, toujours la même, sauf l'inter-

l'amiral faite en 1575 par le grand jurisconsulte François Hotman sur l'invitation de la veuve de Coligny : *Gasparis Colinii Castellionii magni quondam Franciæ amiralii vita.*

calation d'une phrase suivant le sujet spécial traité, est bien certainement le noyau de nos prières liturgiques. Les observations qui précèdent nous conduisent à cette conclusion que l'exhortation quotidienne de Calvin ne peut pas être considérée comme un tout, un morceau oratoire.

Ce qui a fait la célébrité des sermons de Job, ce n'est pas non plus la nouveauté, l'imprévu, la hardiesse des points de vue. En certains discours quand Calvin répudiait le passé avec énergie, ouvrait les voies nouvelles et troublait les esprits et les consciences par des affirmations qui épouvantaient la vieille cathédrale, sa parole, par sa saveur et son esprit mêmes, était un excitant et une attraction. Ici, rien de semblable. Malgré son génie si ample et si pénétrant, malgré sa science si admirable, on ne peut pas demander à Calvin d'être de notre temps, et même de pressentir les données de la critique historique et philologique de nos jours; on n'insistera pas sur ce point. La célébrité des sermons sur Job ne procède ni de la nouveauté hardie du point de vue, ni de l'art oratoire de la composition. Voici, selon nous, les causes réelles, profondes ou accidentelles, de la réputation universelle et légitime des sermons de Calvin sur le livre de Job. Pour donner à notre pensée plus de netteté et de fermeté, nous rangerons sous les quatre chefs suivants les considérations que nous avons à cœur de présenter.

La grande, la profonde raison de la faveur dont les sermons sur Job ont joui dans le monde chrétien; c'est l'intensité de la piété. Vivre et mourir en Dieu et pour Dieu, ne voir et ne vouloir que sa volonté, s'abandonner à lui en toute assurance; être écrasé sous sa majesté, mais sentir que sa toute-puissance est encore miséricorde; ne pas raisonner avec celui dont les voies sont pour notre misère encore incompréhensibles, mais de plus en plus se dépouiller pour le revêtir, ne faire qu'un avec lui, briser sa volonté propre, sa justice propre pour s'anéantir, afin que Dieu seul vive en nous, voilà l'esprit de ces discours. Ces pages sont pleines de Dieu, ne respirent que lui : c'est Dieu qui nous doit mener, diriger, inspirer, que dis-je? il est le maître absolu, c'est lui qui nous mène, nous dirige, nous inspire. Il nous prend à lui, nous fait siens, nous marque de son sceau, nous garde pour la vie éternelle. Mais, dit-on, c'est l'élection, la prédestination calviniste si connue. Sans doute, c'est bien entendu; mais c'est la prédestination vivante, optimiste,

jaillissant du sentiment le plus pur de la conscience individuelle. On ne comprendra jamais rien à la piété, à la vaillance, à l'héroïsme du XVIe siècle et au dogme calviniste tant qu'on n'aura pas fait de ce dogme la simple et vivante répercussion du sentiment intime. Ces hommes sont de Dieu; ils le sentent, ils lui appartiennent, ils ne feront que sa volonté, Dieu les guide, les pousse, les fait parler, agir, ils sont siens, ils sont ses amis, ses élus. De là cette intrépidité, cette joie, cette hauteur d'âme. Dieu est en eux : c'est lui qui parle, qui agit, qui fait son œuvre par eux. Voilà la pensée prédestinatienne, mais vivante, optimiste; la présence de Dieu en l'homme pour le bien, pour le salut, l'omniscience de Dieu « besognant en nous en vie éternelle » : voilà le dogme, qui plus tard figé, glacé, deviendra un fatalisme désespérant, mais qui, au XVIe siècle, est l'expression profonde de cette union intense de l'homme pécheur et du Dieu tout puissant, c'est-à-dire de cette piété dont les sermons sur Job sont une prédication continuelle. La majesté, la puissance, la miséricorde de Dieu sont au-dessus de tout, emportent tout. Devant Dieu, que l'homme s'abaisse dans son néant et trouve sa joie et son salut dans son union avec le Maître et le Père! « Quand donc cette grandeur de Dieu nous est connue, il faut que nous soyons abattus sous icelle et que nous oubliions tout orgueil... Quand nous aurons bien pensé à cela, il est certain que notre caquet sera rabattu; nous ne serons plus si hardis et téméraires de venir contester, à l'encontre de lui... il faudra que toute hypocrisie s'en aille, et que nous demeurions là, confus, effrayés de cette majesté si grande, laquelle nous aurons conçue en notre Dieu... Il y a deux vices qui règnent et ont toujours régné au monde : l'un est un mépris de Dieu que les hommes ne s'en soucient guère, et quasi lui marchent sur le ventre en tant qu'eux est. Il est vrai qu'ils ne peuvent point atteindre à sa majesté, mais si est ce qu'on voit une arrogance si diabolique aux hommes qu'au lieu d'adorer Dieu et s'assujettir à lui, ils viendront le mettre sous leurs pieds et triompher sans qu'il eut nulle autorité par dessus eux... Il y a l'autre vice de superstition c'est que les hommes, sans ombre de dévotion, iront chercher de folles fantaisies çà et là » (Sermon XIX).

Les secrets de Dieu sont impénétrables dans l'ordre de la nature, et plus encore dans l'ordre de la grâce. « Il faut donc que nous soyons accablés sous cette grandeur là et que nous sachions que si

nous voulons être juges des œuvres de Dieu nous n'avons qu'à clore les yeux d'autant que nous ne pouvons pas atteindre aux secrets qui sont là contenus... Or si ainsi est, qu'aux œuvres de Dieu qui semblent les plus petites, et basses, il y a une sagesse infinie, que sera-ce de ce qui est plus grand et qui surmonte toute notre capacité. Que faut-il donc faire? Sachons que nous sommes inexcusables si en cet endroit nous ne cheminons en crainte et sollicitude, attendu que ce sont choses incompréhensibles; et quand nous penserons parvenir si haut, ce sera pour nous rompre le col, quand nous voudrons ainsi voler par dessus les cieux, n'ayant nulles ailes... Mais Dieu ne veut pas que nous connaissions une telle grandeur que ce soit pour nous étonner et pour nous éloigner, mais au contraire c'est afin de nous attirer à une telle révérence que nous l'adorions disant: Seigneur, quelle est ta puissance! Seigneur, quelle est ta vertu! Seigneur, quelle est ta bonté, justice et sagesse! » (Sermons VII et XIX).

Dieu, toujours Dieu, ne voir que lui, sa puissance, sa justice, sa miséricorde; s'abaisser, s'anéantir en sa présence, ne vivre que de lui, et par lui et pour lui, c'est la note dominante, exclusive de ces discours; cette piété intense est le secret de leur vertu.

Une seconde considération qui explique le succès de ces discours c'est l'affinité entre la doctrine du livre de Job et la doctrine de Calvin. Ces discours sont faits d'entrain, de verve, l'auteur du texte expliqué et le commentateur c'est tout un, c'est la même pensée. Sans doute Calvin aurait trouvé des choses excellentes à dire sur l'épître de saint Jacques par exemple; mais son esprit n'allait pas naturellement de ce côté. Ici au contraire, chaque texte est un thème heureux, l'explication coule de source, non cherchée, mais abondante, limpide, joyeuse. Au fond, le poème de Job est le poème de la destinée humaine. Pourquoi le mal, la souffrance? Pourquoi surtout la souffrance et le mal chez l'innocent ? Que Dieu se justifie. Aux cris de Job maudissant, dans sa douleur, le jour de sa naissance, les amis fâcheux répondent : c'est que tu es coupable, tu le mérites, ton épreuve est la juste et proportionnelle punition de tes crimes. Sur quoi Job se révolte : « — Mais non, je ne suis pas coupable de cette manière, je le sens; Dieu le sait aussi, à lui j'en appelle : ah! si je pouvais lui parler, s'il me répondait! mais il me vengera, ou pendant ma vie ou après ma mort. Alors Dieu apparaît,

Dieu répond et il accable Job sous le poids de sa majesté. — Je suis le puissant, le sage, le maître, tu ne comprends pas, mais considère ton néant et ma souveraineté. Accepte et ne murmure pas. — C'est vrai, répond Job, qui oserait voiler ta sagesse? J'ai parlé sans intelligence de ce qui me dépasse, sans le comprendre. Mes yeux t'ont vu. Je me repens dans la poussière et dans la cendre. » La souveraineté absolue de Dieu, voilà la solution (si c'est une solution, car il est, comme on l'a dit des problèmes qu'on franchit sans jamais les résoudre) voilà la solution du vieux poème sémitique. C'est aussi la solution calviniste : la souveraineté absolue de Dieu. Dieu est tout, justice, amour, puissance : hommes, dans votre misère et dans votre néant, qu'avez-vous à dire? Repentez-vous et adorez.

Et ceci est tellement la solution calviniste que l'auteur des sermons sur Job ne sent pas le besoin d'insister sur une autre solution, très spécialement chrétienne : la vie future. La réponse par la souveraineté de Dieu lui suffit. Il eût été simple cependant de répondre comme la théologie chrétienne : « Oui, il y a des souffrances pour l'innocent et il y a des prospérités étranges pour le coupable, mais la justice de Dieu demeure intacte, la vie future est le lieu des rétributions et des compensations ». Sans doute l'idée d'immortalité n'est pas dans le poème de Job, et chacune des magnifiques apostrophes du sublime désespéré proteste contre cette théorie conventionnelle de l'ancienne théopneustie, de vouloir à tout prix trouver dans l'Ancien Testament absolument toutes les vérités révélées dans le Nouveau Testament. Calvin n'est qu'à demi dégagé de cette prévention : cependant son génie et son tact historiques lui font bien voir la progression de la révélation, « ces ombrages, cette étincelle de clarté » de l'ancienne loi et lui donnent l'intuition presque juste du fameux passage sur le Vengeur, (Job XIX, 25) sur ce Dieu à qui Job en appelle et qui fera, un jour, serait-ce après la mort, éclater l'innocence de l'infortuné. Calvin voit l'idée de résurrection, bien qu'obscurcie, dans Job. Mais, chose capitale, alors que cette idée semblerait devoir être la solution par excellence, Job n'y insiste pas. La souveraineté absolue de Dieu lui suffit. Que le pécheur se taise, s'humilie et adore : c'est l'Éternel qui l'a fait. « Y a-t-il donc une telle audace en un homme qui n'est qu'un pot de terre fragile, en un homme qui n'est qu'un vaisseau plein d'ordures et de vilenies, en un homme qui n'est moins que rien, de disputer contre

moi et de vouloir enquérir si avant? et où est-ce aller? et qui es-tu, homme?... Ainsi qu'en somme tout le monde connaisse que son équipage ne profitera de rien devant Dieu, mais qu'il faut que nous soyons pleinement anéantis, que Dieu nous vide, qu'il ne laisse point une seule goutte de vertu en nous, sinon celle que nous prendrions de lui, comme par emprunt, connaissant que le tout procède de sa pure bonté. (Sermon CXLVII.) Toutefois cet anéantissement devant Dieu n'est pas la passivité de l'impuissance, la prostration inerte du fatalisme. On se dépouille pour le revêtir, une lumière et une force viennent de lui. Voilà pourquoi il y a deux manières de le connaître, deux manières de lui parler et deux manières de le voir :

« Job connaît la puissance de Dieu d'une autre façon qu'il n'avait point fait : c'est à savoir pour s'humilier sous sa main forte, reconnaissant que ce n'est pas aux hommes mortels de lui résister, ni de se rebecquer contre lui. Quelquefois nous pourrons dire que Dieu a tout en sa main et conduite : mais cependant nous ne laisserons pas d'être fâchés et chagrinés s'il ne fait les choses à notre appétit. Et d'où vient cela? C'est que nous n'avons pas compris sa haute vertu pour nous y assujétir : que nous n'avons pas connu que lui, ayant toute puissance, conduit toutes choses en justice et droiture ; que c'est bien raison, qu'il nous trouve et manie comme il lui plaît. Quand donc nous avons connu la puissance de Dieu pour nous anéantir sous lui, et confesser que c'est bien raison qu'il domine sur nous, et qu'il ait toute autorité, et que nous lui obéissions, voire non point par force, mais d'un esprit débonnaire et passible : voilà une vraie confession que Dieu est tout puissant. » (Sermon CLVII.)

« Il y a deux façons de parler à Dieu : L'une, c'est quand les hommes plaident contre Dieu et qu'ils amènent leurs interrogations et font leurs objections et s'estiment bien être sages.. Gardons-nous de ce langage, car il vaudrait mieux que nos langues fussent arrachées... Et il faut que nous soyons réprimés non seulement en nos langues, mais en toutes nos affections : non pas que nous puissions tout faire, que nous ne sentions toujours quelque cupidité frétillante de nous enquérir par trop de disputer contre Dieu : mais il faut batailler : que cela soit mis bas. Et c'est la sobriété à laquelle, il faut que tous les fidèles se réduisent par l'Évangile, pour donner simplement gloire à Dieu, confessant qu'ils ne savent rien.

Il faut donc que ceci soit pratiqué de tous enfants de Dieu : c'est qu'ils n'attendent pas de parler ainsi à la volée de ce que bon leur semblera. Mais il y a l'autre façon de parler qui est bonne et sainte, c'est à savoir qu'ils demandent à Dieu qu'il en instruise. Car nous en voyons beaucoup qui se nourrissent en leur bêtise et quand on tâchera de les amener à la vérité, ils n'en veulent approcher... Après avoir confessé que nous ne savons rien, que nous sommes vides de toutes clartés; que nous venons interroger Dieu; et, Seigneur, qu'il te plaise de nous déclarer ce qu'il est bon de connaître. » (Sermon CLVII.)

« Il faut que Dieu parle à nous de deux sortes. Il parle à nous par le moyen d'un homme, celui qui est constitué ministre, pour nous enseigner : et puis il parle à nous par la vertu de son Saint-Esprit, quand nous sommes touchés là dedans, que la doctrine nous profite, que nous avons les cœurs percés; car sans cela aussi, la voix s'écoule, ce n'est qu'un son inutile. Il y en a beaucoup, qui journellement orront parler de l'Évangile : il leur sera prêché et ils seront tant plus endurcis. Et c'est ce qui est dit au prophète Isaïe : Va à ce peuple et parle à eux, ils verront de leurs yeux et orront de leurs oreilles, mais ils n'entendront point. Et pourquoi? Parce qu'ils ont un cœur endurci, qui ne peut être amolli, quoiqu'il en soit. Nous voyons donc que si Dieu ne besoigne par sa grâce, les hommes demeureront toujours obstinés. Et ainsi, il faut que Dieu en parlant à nous se révèle, et qu'il se déclare et que nous le voyons. Et comment? Non pas d'une vie corporelle : mais que nous sentions sa majesté, en sorte que nous soyons instruits à lui porter révérence et nous remettre du tout entre ses mains, afin qu'il ait toute autorité et empire par-dessus nous. » (Sermon CLVIII.)

Les deux considérations qui précèdent, l'intensité de la piété et l'affinité entre la doctrine du Livre de Job et la doctrine de Calvin, sont des considérations plutôt théoriques. Les deux qui vont suivre, pour expliquer la faveur des Discours dont nous nous occupons, touchent plutôt à la vie journalière et aux évènements de l'histoire du XVIe siècle : c'est d'un côté le caractère pratique de ces sermons, de l'autre leur actualité, leur opportunité, leur adaptation aux souffrances par lesquelles passaient les Églises de la Réforme.

ARISTE VIGUIÉ.

(La fin au prochain numéro.)

L'ENTREVUE DE BAYONNE EN 1565

ET LA QUESTION DE LA SAINT BARTHÉLEMY, D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION [1]

La question de la Saint-Barthélemy a fait un grand pas dans ces derniers temps, et le sphinx de l'histoire, tant de fois interrogé en sens divers, est bien près de livrer son dernier mot. En attendant que les archives du Vatican, systématiquement muettes, apportent leur part de révélations, les archives de Simancas ont parlé, et c'est à Philippe II, à ses sinistres agents que nous devons la lumière inattendue et, semble-t-il, décisive, projetée sur un événement qui fournira encore matière aux discussions des érudits, quand il n'y aura plus lieu de discuter pour les esprits bien faits qui s'inclinent devant l'autorité des textes et les clartés de l'évidence.

L'entrevue de Bayonne, qui se lie si étroitement à la question de la Saint-Barthélemy, a été souvent racontée par les historiens français ou étrangers, et de nos jours le savant Lafuente a été l'organe de l'opinion espagnole, quand il a dit : « Le bruit courut, *y es fama*, que dans ces conférences on avait décidé de nouvelles Vêpres-Siciliennes contre les huguenots de France, *unas visperas-Sicilianas con los hugonotes de Francia*[2]. » S'il fallait en croire Catherine de Médicis, trop intéressée à détourner les soupçons que la présence du duc d'Albe et de la reine catholique, à défaut de Philippe II lui-même, devait semer dans les esprits, tout se serait passé en fêtes et en pacifiques assurances entre les deux cours : « Nous n'avons parlé, durant cette entrevue, que de caresses, festoyements et bonnes chêres, et en termes généraux du désir que chacun a de la continuation de la bonne amitié d'entre leurs majestés et la conservation de la paix d'entre leurs subjects [3]. »

La correspondance du duc d'Albe présente les choses tout autrement, sans fournir cependant les textes décisifs que l'on devait pui-

1. Par M. F. Combes. Paris, Fischbacher, 1882, in-8o.
2. Lafuente, *Hist. d'Esp.* t. VII, p. 78.
3. Lettre au maréchal de Montmorency, datée de St.-Jean de Luz, 6 juillet 1565. *Bibl. nat., Fonds franç.*, vol. 2303, fo 5.

ser à d'autres sources. Rien de plus significatif que les entretiens du ministre de Philippe II avec des hommes tels que le cardinal de Guise, Montluc et le duc de Montpensier. Ils roulent uniquement sur les périls que la Réforme fait courir aux deux monarchies, et sur la nécessité de se défaire de ses principaux chefs. La réponse de Montluc est digne du bourreau de la Guyenne : « Si chacun, dit-il, avait voulu suivre son exemple, à l'époque des dernières guerres, *c'est-à-dire de ne faire grace de la vie à personne*, tout serait actuellement terminé. Mais par malheur beaucoup de bonnes gens se rencontrant dans la mêlée, se disent les uns aux autres : *mon cousin, mon frère*; et la guerre va s'éternisant, tandis qu'il n'y aurait pas pour un seul déjeuné avec la canaille, si tous les hommes de bien voulaient se réunir. »

Ces principes sont partagés par le duc de Montpensier et le cardinal de Guise (l'auteur du massacre de Sens) qui n'a, dit-il, qu'un mot gravé dans le cœur : *Philippe*. Mais il y a des tièdes, tels que le cardinal de Bourbon, qui veut plaire à tout le monde, le prince de la Roche-sur-Yon, qui préconise les voies de douceur, et le jeune roi auquel on a fait la leçon, dit qu'il ne veut pas ruiner son royaume en s'engageant dans de nouvelles guerres. Les bons tiennent un langage tout opposé : « Suivant eux, la situation actuelle du roi de France consiste à avoir vingt catholiques pour un huguenot; les premiers, il est vrai, sont dans la classe la plus élevée et la plus recommandable, mais qui chaque jour diminue de nombre, en passant dans les rangs ennemis. Quant aux moyens d'obvier au mal et qui sont selon eux d'une très facile exécution, l'un consisterait dans la mesure suivante: comme parmi les gouverneurs de province, il n'en est pas un seul qui soit huguenot déclaré, et que un ou deux seulement sont soupçonnés d'être tels, *le roi donnerait ordre à tous d'expulser de leurs gouvernements* les ministres de *cette friponnerie*, obligeant ses sujets à vivre en bons catholiques; par ce moyen tout serait bientôt terminé; un second expédient serait *dans le cas où l'on voudrait en finir, une bonne fois, avec les cinq ou six au plus qui sont à la tête de la faction, de se saisir de leurs personnes et de leur couper la tête*, ou du moins de les confiner dans quelque lieu où ils seraient dans l'impossibilité de renouveler leurs trames criminelles. Tout serait consommé dès le jour même où l'on aurait mis la main à l'œuvre, et le roi ni sa mère ne rencon-

treraient guères dans cette entreprise de difficultés que les catholiques ne pussent aplanir. »

Un intérêt particulier s'attache aux entretiens du duc d'Albe avec Catherine de Médicis sur « l'état présent des affaires du royaume et la nécessité d'y porter secours. » Avec son ordinaire dissimulation la reine-mère hésite à livrer sa pensée et veut connaître avant tout celle de son interlocuteur. « Après m'être fait longtemps presser, je la priai, écrit le duc, de vouloir bien préalablement me dire si, depuis la publication de l'édit qui accordoit aux dissidents une tolérance si grande, et tant d'autres concessions, on avait perdu ou gagné du terrain, parce que ce point une fois établi, le choix du remède se trouverait déterminé par là même. Sur ce la reine m'affirma que l'on avait gagné considérablement du terrain depuis cette époque, et se mit à me rappeler avec un grand détail les événements passés. Après qu'elle eut fini je lui démontrai, preuves en mains, *qu'elle me trompait ou se trompait elle-même d'une manière fort grave*, ajoutant que je savais fort bien qu'en penser, parce que nonobstant les assertions de sa majesté, il était notoire à tous que la tolérance faisait perdre chaque jour du terrain... La reine m'ayant arrêté en ce moment pour me demander si je prétendois lui donner à entendre qu'il fallait recourir aux armes, je lui répondis que je n'en voyais pas actuellement la nécessité; que le plan auquel s'arrêtait actuellement votre majesté et qui la préoccupait au point d'en faire le but unique de toutes ses démarches *était de chercher à expulser de France cette mauvaise secte*, de ramener les sujets du roi très chrétien à leur antique soumission et de maintenir la reine-mère dans la légitime autorité qu'elle exerce. » Ici reparaît le plan concerté avec Montluc et le duc de Montpensier : Expulser les ministres et fauteurs de *cette coquinerie*; couper la tête, pour en finir à cinq ou six de leurs chefs. C'est ainsi que devait débuter, trois ans plus tard, le duc d'Albe dans les Pays-Bas[1].

A n'en juger que par la Correspondance du duc (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 284, 292 et suiv.), la reine se serait montrée fort indifférente à ces propositions, et n'aurait vu de remède au mal « que dans une plus grande union entre les cours catholiques. » De

1. Ces divers textes ont été reproduits par M. le Comte Jules Delaborde dans le t. II de son important ouvrage sur Coligny auquel je les emprunte, p. 379-388, dépêches du 15 et du 21 juin 1565.

la pièce très petite où l'on causait, elle aurait affecté de se tourner pour regarder la fête préparée sur la place de Bayonne. Mais cette indifférence n'était qu'apparente, comme le prouvent les documents nouveaux si heureusement exhumés de la poussière où ils dormaient depuis trois siècles. C'est à M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, auteur de cette importante découverte, qu'il appartient d'en faire les honneurs :

« Ici, dit-il, se posent pour compléter l'histoire, fixer les doutes, bannir les obscurités et faire éclater la lumière, les grandes archives de Simancas.... Les lettres nouvelles que nous y avons trouvées, au nombre de six, depuis le 3 février 1565, c'est-à-dire depuis la première demande d'entrevue faite par Catherine jusqu'au 24 août de la même année, citent divers personnages très en faveur aussi auprès du roi et qui étaient aussi du voyage ; c'est don Juan de Acuna, capitaine général de la province de Guipuscoa et alcade de Fontarabie, celui que Philippe II charge de tout pour l'entrevue, et qui, le 17 juin, écrit qu'il lui a envoyé une relation de tout ce qui s'est passé dans sa province ; c'est François d'Alava, un seigneur que Philippe II dans ses missives n'appelle que par son prénom, avec les termes d'une amitié familière, et qui fut de toutes les entrevues et dans tous les secrets. Avec lui, avec François d'Alava, nous avons l'explication de la Correspondance écourtée du duc d'Albe. Voici les faits :

« Le duc d'Albe continua ses entretiens avec Catherine de Médicis. Il n'était pas homme à lâcher pied sitôt, ayant un auxiliaire comme Elisabeth de France, une fille aimée et belle, que Catherine désirait tant de voir, dont elle était fière, et qui, le duc d'Albe nous le dit, *savait parler*. Mais il n'écrivit plus ; il crut sans doute qu'il valait mieux ne pas écrire ; que ce qu'il avait dit ne pouvait rien compromettre, et qu'une continuation de détails épistolaires eût peut-être tout compromis. Les lettres connues sont toutes de Bayonne, et par conséquent du mois de juin, mois de l'entrevue, quoique les deux dernières soient sans date ; et voici que, le 4 juillet suivant, quand la cour d'Espagne rentre et qu'on est déjà à Saint-Sébastien, Francès d'Alava écrit à l'illustrissime Francesco de Eraso qui n'est rien moins que le ministre d'État de Philippe II en Espagne : *Monseigneur le duc d'Albe fera savoir à sa Majesté et à votre Excellence ce qui a été concerté à Bayonne*... Donc, entre les lettres du

duc d'Albe, insérées dans les papiers du cardinal Granvelle et le 4 juillet, il y eut d'autres entretiens à Bayonne, il y eut du nouveau à Bayonne, et c'est avec la reine très chrétienne, dit-on, avec Catherine de Médicis, *con esta reyna christianissima.*

« J'avoue que je tremblai d'émotion, quaud je vis cette révélation de Francès d'Alava, sur un sujet où l'on se passionne encore de part et d'autre, plein de contradiction et de controverse. Et la chose était certaine, arrêtée. La jeune reine Elisabeth montrait un contentement, une ferveur d'exécution incroyables. Lui-même, Francès d'Alava, en sa qualité de vassal du Saint-Siège, recommandait au ministre cette entreprise, en lui baisant respectueusemeut les mains. C'était l'esprit des croisades qui vivait encore en Espagne, parce qu'on avait toujours des Maures chez soi ou devant-soi, et c'était une croisade, la pire de toutes, qui avait été résolue aux derniers jours de l'entrevue de Bayonne : *Ah !* s'écrie Francès d'Alava, aveuglé par sa passion ultra-chrétienne, l'*entrevue sera un grand service pour Dieu;* et pour la préciser, il emploie un mot sinistre, d'une effrayante élasticité : *On martellera ces gens-là,* dit-il, « *que an de martillar estos eresiarcos.* » Se bornera-t-on à eux, quoique ce soit déjà trop ? non, on ira chercher, et on frappera ceux qui ne sont pas hérétiques de nom, mais qui le sont en réalité; c'est-à-dire on le voit bien, Michel de l'Hopital et son parti des philosophes ou politiques « *Y otros que aunque no tienen nombre dello, lo son.* »

« La lettre de Francès d'Alava n'est pas longue, vingt-deux lignes, mais elle est écrasante, et s'il faut la corroborer par une lettre plus longue, un témoignage plus étendu et plus auguste, comprenant dix grandes pages de manuscrit, voici Philippe II, « le grave et invisible Philippe », qui va parler, qui va résumer les premières et décourageantes dépêches du duc d'Albe, résumer ensuite les dernières conversations, et les dire à qui ?.. au pape même, par l'ambassadeur d'Espagne, auquel écrit de sa campagne, *au bois de Ségovie,* le cardinal Pacheco. C'est la dernière de nos lettres, du 24 août 1565, et la meilleure. Je dis la meilleure, non pas précisément parce qu'elle est du roi, non pas qu'elle soit plus forte que celle de son ami Francès, mais parce qu'elle fait la distinction entre la guerre civile, la prise d'armes, les batailles toujours désastreuses, dont Catherine ne voulait à aucun prix, et un autre remède auquel on s'était arrêté. « Prendre les armes, dit Philippe II, c'était une mesure qu'on

regardait comme la destruction et la ruine du royaume de France : *era la destruycion y la ruina de aquel reyno*. La reine-mère aimait mieux un autre chemin... Mais on parvint à luy démontrer clairement qu'elle reculait par le chemin qui était de son choix, et qu'il fallait en suivre un autre.. Elle fut persuadée et se déclara résolue à porter remède aux choses de la religion ; *y resoluto muy de veras a poner remedio a estas cosas de la religion.*

« Mais quel remède ? si sa politique à double face, ses colloques, son double jeu ne suffisaient plus, et si elle refusait obstinément une nouvelle guerre civile ? Evidemment le remède du duc d'Albe, le remède que ce seigneur avait imaginé avec trois chefs du parti catholique... Voilà pourquoi Philippe II s'écrie en triomphant, que le jour où l'on voudra apporter le remède, le sien incontestablement, il aura son effet, ce qu'il ne dirait point des armes et de la guerre dont le succès est incertain : « *que el dia que lo quisiere remediar, esta remediado.* »

On s'explique ainsi, comme le remarque fort bien M. Combes, pourquoi cette résolution fut tenue secrète, et si secrète qu'aucune autre personne ne l'entendit que les personnes présentes, *esta resolucion fue tan secreta, alla que ninguna persona la entendio sinos los que estavan presentes.* La raison en est donnée par Philippe II : C'est que pour l'application du remède, il y aurait autant de difficulté dans une plus grande confidence qu'il y a de facilité avec le secret : c'est un bon médecin, Philippe II ; il veut à tout prix guérir ses malades : *Porque, a entenderse, auria difficultad tan grande a remediarlo, quanto con el secreto la facilitad.*

« Philippe II se défie même, qui le croirait ! du pape à qui sa lettre doit arriver : « Que Sa Sainteté ne communique la chose à personne, pas même aux rois très chrétiens, *ni tan poco a los reyes christianissimos* » désignant ainsi Charles IX et ses frères à qui il ne faut pas même s'en ouvrir non plus *ni tan poco*. C'était là le prodige machiavélique de leur faire exécuter soudainement ce qu'on aurait préparé longuement[1]. »

Les extraits qui précèdent suffisent à montrer la portée de la découverte faite par M. Combes, et l'intensité de lumière qu'elle

1. La *Revue historique* de mai-août 1882 (p. 501) conteste l'exactitude de la traduction du mot *martillar* donnée par M. Combes, et traduit elle-même ainsi : « Je prévois qu'on va *travailler* ces hérétiques ; » version banale d'avance

projette sur les futurs événements. La destruction du parti protestant par un de ces coups dont on se réservait le secret, avait été si bien concertée à Bayonne, qu'elle faillit se réaliser peu de mois après à Moulins, comme on le voit par un passage significatif des *Mémoires du sieur de Soubise* qui forme la meilleure conclusion des textes publiés par M. Combes. Voici comment s'exprime l'historien de Soubise : « Toutefois il ne laissa d'aller trouver la court à Moulins, dont il ne revint que cinq mois avant sa mort, *laquelle luy cuyda encore estre hastée là*, à cause que ceulx qui ont esté les autheurs du massacre depuis advenu *l'avoient desjà entrepris et résolu de l'exécuter au dit Moulins*, à cause que tous les principaux chefs de ceulx de la Religion y estoient, horsmis M. d'Andelot, lequel je ne suis pas bien asseuré qu'il y fust. Mais tant y a que depuis les troubles ils n'en avoient sceu tant assembler que lors, *qui leur fit resouldre de s'en desfaire tout à la fois*. Et desjà le maréchal de Bourdillon et le comte de Brissac, qui en avoit la charge, estoient entrés en la chambre de la Royne (qui cependant devoit se retirer dans un cabinet) estans armez de maille par dessoubs, et devoit le comte de Brissac prendre une querelle d'Allemaigne contre M. le Prince [de Condé] pour avoir occasion de mettre la main à l'espée, avec ceulx qui estoient attitrés pour ceste exécution. Mais il prit une soudaine peur à la Royne, comme encore elle luy prit semblable à la Saint-Barthélemy, de sorte qu'elle empescha lors que l'entreprise ne fust exécutée, ce qu'elle vouloit de mesme faire au dernier massacre, de frayeur qu'elle avoit, sans qu'on lui dict que monsieur l'admiral estoit desjà mort [1]. »

Ce texte déjà si grave n'emprunte-t-il pas une sinistre clarté à ceux que nous ont livrés les archives de Simancas ; et tous ces textes réunis joints à ceux qu'a si habilement groupés M. Henri Bordier dans son beau travail : *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, ne sont-ils pas le dernier mot sur la question qui a été trop longtemps l'énigme de la postérité ?

JULES BONNET.

réfutée par la lettre de Philippe II, qui n'eût certes pas recommandé si fort le secret à Rome et ailleurs pour si peu de chose !

La meilleure preuve des sinistres résolutions prises à Bayonne est dans ce qui faillit se passer quelques mois après à Moulins.

1. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*. Paris, in-12, 1879 (p. 93-94).

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE[1]

4. RÉVOCATION, DÉSERT, REFUGE. — Rappelons d'abord SAGNIER, *La Tour de Constance et ses prisonnières* (Paris, 1880 in-8°) voir *Bulletin* XXIX, 139; DOUEN, *Les premiers pasteurs du Désert*, 1685-1700 (Paris, 1879, 2 vol. in-8°) voir *Bull.* XXIX, 332: CHARVET, *Jean Cavalier, nouveaux documents inédits* (Avignon, 1882, in-8°) *Bull.* XXXI, 135; D. BENOIT, *Desubas, son ministère, son martyre*, 1720-1726 (1880, in-12) *Bull.* XXVIII, 525; DE GRENIER-FAJAL, *Les derniers synodes du Quercy*, 1776-1787 (Paris, 1881, in-16) *Bull.* XXX, 521; DE ROCHAS-D'AIGLUN, *Les vallées vaudoises* (Paris, 1881, in-8°) *Bull.* XXXI, 42; ainsi que l'impression des mémoires de *Jeanne Terrasson*, joints par H. GOTY à ceux de *Blanche Gamond* déjà publiés par M. CLAPARÈDE, et celle de quatre lettres du déporté Serres, données par M. LELIÈVRE, sous le titre d'*Un déporté pour la foi*, voir *Bull.* XXIX et XXX.

C'est à la date du 20 octobre 1685 que le *Marquis de Sourches* enregistre, entre la nouvelle de l'octroi « du justaucorps bleu à brevet » au duc de Charost et celle de la maladie mortelle du Chancelier Le Tellier : « En ce temps-là le roi donna enfin la célèbre déclaration qui devoit achever de ruiner en France la religion prétendue réformée. » Un seul tome de ces importants *Mémoires sur le règne de Louis XIV* avait paru en 1836, celui précisément qui embrasse l'année 1685, et renferme, avec l'analyse de l'édit de Révocation, d'assez nombreux détails sur ses suites. La publication complète, entreprise en 1882 par MM. LE COMTE DE COSNAC et ARTHUR BERTRAND en apportera certainement de nouveaux; et l'Introduction annonce d'avance une foule d'épisodes

1. Voir le *Bulletin* du 15 août dernier, p. 373.

intéressants sur l'insurrection des Camisards; les détails abondent sur les actes et les combats, d'une part, des chefs des troupes royales et de l'autre sur ceux des insurgés;... s'ils étaient groupés, ils en formeraient une véritable histoire. »

L'Édit de Nantes et sa Révocation par Steeg (Paris, 1880, in-16) est un résumé exact et court, destiné plutôt aux écoles et aux lectures populaires. *La Gazette de France* étudie l'Édit (8 et 9 mai 1881), il est superflu d'indiquer dans quel sens : M. le Baron Ambert justifie la Révocation dans sa *Biographie de Vauban* (Tours, Mame, 288 p. in-12), où les protestants sont traités de séditieux, et le Comte Louis de la Boutetière s'est efforcé de prouver dans sa *Note sur l'émigration protestante du Poitou* que le dépeuplement de la province par les suites de l'Édit « est une légende des plus apocryphes » (extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1876).

Par contre *L'État général des Calvinistes et Religionnaires de Champagne et Brie, en* 1685 (extrait de la *Revue de Champagne et Brie*, 1878, (Paris, Menu, 38 pp. in-8°) est le relevé par ordre alphabétique de tous les protestants champenois ou briards qui figurent comme fugitifs, nouveaux convertis ou condamnés, sur les listes de la série T.T. aux Archives Nationales. Des répertoires semblables pour les autres provinces seraient de précieux auxiliaires dans les recherches généalogiques de la nature de celles entreprises sur les familles *Vautier* et *Rouffignac* ou *Roussignac*, réfugiées en Angleterre, dans les *Notes and Queries* du 4 février 1882, ainsi que sur celle de Costabadie d'Auvergne (id. août 1882).

M. de Richemond a publié dans le n° du 24 décembre 1880 du *Christianisme au XIXe siècle*, sous le titre : *Les proscrits de* 1685, des lettres saisies sur des matelots soupçonnés d'évasion hors du royaume.

On lit dans l'Introduction à l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Morbihan*, par M. Rosenzweig (Tome IV, p. 47. Série E, supplément. — Vannes, 1881) : « *Abjurations.* Avant de clore le chapitre des baptêmes, il nous reste quelques mots à dire des abjurations publiques qui précédaient celui des protestants. Reçues avec l'autorisation de l'évêque diocésain, ou par les recteurs paroissiens, ou par des religieux adonnés à la prédication, ces abjurations, dont les premières remontent à la seconde

moitié du XVII[e] siècle, se multiplièrent surtout après la révocation de l'Édit de Nantes. On en remarque dans nos registres une quantité assez considérable : pour cette seule année 1685, par exemple, et dans la seule ville de Pontivy, on en compte une vingtaine, parmi lesquelles celles d'Henri de Portebize, gouverneur de la ville et du château, de sa femme et de leurs domestiques. Mais, soit que les protestants du pays aient persisté dans leur hérésie, soit qu'ils aient abandonné le territoire au moment des poursuites ordonnées contre eux, soit plutôt que leur nombre fût extrêmement restreint, toujours est-il que ces abjurations ne proviennent guère que de personnes étrangères à la Bretagne, souvent même à la France, principalement de soldats et de marins en garnison dans la province. » L'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Lozère*, par H. Ferd. André (Série G. Évêché et chapitre cathédral, — Mende, 1882), fait également mention aux n[os] 993 à 1002 des conversions, abjurations et professions de foi; et aux n[os] 988 à 992, des missions catholiques dans les Cévennes.

Le *Christianisme au XIX[e] siècle* (8 sept. 1882) contient le récit détaillé d'une *Assemblée au Désert dans les Cévennes en* 1686, rédigé d'après des documents contemporains par F. Teissier, d'Aulas, ancien archiviste de la ville du Vigan, — et l'*Église libre* du 11 août 1882, « *L'Estat des sommes payées* par le sieur Pierre Bonhomme, commis de M. du Jardin, receveur général des Finances de Montauban, *aux missionnaires* employés dans aucuns diocèses de la généralité de Montauban. » Ces missionnaires coûtaient, du 1[er] mai au 31 décembre 1688, pour les diocèses de Vabres, Cahors, Montauban, Mirepoix, Lombès et Toulouse, la somme totale de 10088 livres. Le document est du 28 janvier 1689, et tiré des Archives Nationales, mais sans indication plus précise.

L'Abbé Blanchard a inséré *Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche*, récit d'un témoin oculaire, 1704, dans le *Bulletin d'hist. ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Nîmes* (Romans, mai-juin 1882). A l'étranger, la *Quarterly Review* s'est occupée des Camisards dans son n° d'octobre 1880, et M. Ebrard a décrit ces luttes dans les *Bilder aus den Sevennen Kriegen* (Heidelberg, 1879).

M. Albin de Montvaillant consacre à *Claude Brousson* 1647-1698 (Paris, 1881, 62 pp. in-8°), une étude émue et vivante, enri-

chie d'un beau portrait du martyr. *Jean Cavalier* a été choisi comme sujet de thèse par M. Dizier (Faculté de Genève); celle de M. Henri Hennebois sur *Pierre Laporte Rolland et le Prophétisme cévénol* (même Faculté, 1881) mérite d'être signalée. M. le past. Dan. Benoit a réuni sous le titre général de *L'Église sous la Croix* (Toulouse, 1882, in-12), des études historiques publiées surtout dans l'*Évangéliste* et sur lesquelles le *Bulletin* se réserve de revenir. Enfin, on trouvera dans le *Journal du Protestantisme français* du 6 nov. 1880, une Lettre d'un Matisson, très catholique, descendant du zélé huguenot, principal du collège de Nérac, annonçant en 1767 à l'Intendant de Bordeaux l'arrestation de trois protestants, et lui conseillant de faire raser le temple, communication de H. Gaullieur : — et dans le même journal, 15 mai 1880, une *Liste de prédicants inconnus de la fin du XVIIe siècle*, relevée par M. Ch. Dardier dans les Papiers Court, avec notes de lui : « Jean Charrière, Jean Lapra, J. Antoine Boissi, Isaac Bersier, Jacques et Simon Jaquet, Aaron Vignal, Mathieu Diénis, Antoine et Daniel Arsac, Claude Laurent. »

Refuge. — La Bibliographie du Refuge s'est considérablement augmentée dans les dernières années, et, ce qui est naturel, surtout à l'étranger. Nous relevons en langue française : Frank Puaux, *Les Précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle*, thèse pour la licence en théologie (Paris, 1880, in-8°, 217 pp.) dont l'auteur oppose « aux théories hautaines et arbitraires de Bossuet, les conceptions libérales des Jurieu, des Benoit et des Abbadie; aux maximes persécutrices du clergé, les vues généreuses des Bayle, des Saurin, des Barbeyrac, etc. ; » c'est une page neuve de l'histoire des idées, qui doit logiquement remonter au siècle précédent. *Biographie de Charles de Bourdin, pasteur du Mas d'Azil réfugié en Suisse*, par O. de Grenier-Fajal. Montauban, 1877. In-8° de 211 pages. Mailhet, *Basnage, sa vie et ses écrits* (Genève, 1881), thèse intéressante; H. Peringuey, *La Réforme huguenote au Cap de Bonne Espérance* (*Bull. de la Soc. commerciale de Bordeaux*, 1878), et la Notice sur les *Églises du Refuge*, dans le tome XII de l'Encyclopédie des Sciences religieuses. On consultera aussi avec fruit Eug. Hubert, *Étude sur la condition des Protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II* (Bruxelles, Office de publicité, 1882, XV et 251 pages).

En Angleterre, H. Reginald Lane Poole a remporté à Oxford le prix du Concours dit « Lothian Essay », par histoire des Réfugiés : *A history of the Huguenots of the Dispersion at the Recall of the Édict of Nantes* (Londres, 1880, in-12 de VIII et 208 pp.), ouvrage consciencieusement puisé aux sources, tenu au courant des travaux les plus récents et où l'accumulation des faits n'a pas nui à la clarté de leur groupement méthodique. Voir aussi sur ce sujet un article de l'*Athenaeum*, oct. 1880, et dans le n° du 29 juillet 1882, une étude de H. Walford sur les *King'sbriefs* ou mandements royaux, ordonnant des quêtes dans les églises ou les chapelles, entre autres pour des secours aux protestants persécutés hors du royaume ou aux protestants réfugiés en Angleterre. En Irlande, Purdon, *The Huguenots, a brief history of their settlement in Ireland* (Belfast, 1869, in-8°).

Aux États-Unis : Daniel, *The Huguenots in the Nipmuth Country* (Boston 1879); Elisha Potter, *Memoir concerning the French settlements in the Colony of Rhode Island* (Providence, 1879, in-4°) et Rev. Abiel Holmes, *Essay on the History of French Protestants*, Mass. Hist. Collections, vol. XXII.

En Hollande : A. J. Enschedé, *Geschiedenes der walsche Kerk en der fransche Dames Sociéteit te Haarlem* (Harlem, 1878); les trois *Rapports parus de la Commission des VII.*

En Allemagne : Kirchhoff, *Geschichte der reformirten Gemeinde in Leipzig*, 1700-1724 (Leipzig, 1874, in-8°); Hefter, *Geschichte der franz. ref. Gemeinde in Brandenburg* (1874, in-8°) ; Götze, *Histoire de la colonie française de Magdebourg* et de celle *de Burg* dans les *Geschichts Blätter für Land und Stadt Magdeburg*, 1873, 1874; Beyer, *Histoire de la colonie vaudoise, originairement française, réformée de Waldensberg* (*Zeitschrift des Vereins fur hessische Geschichte*, Cassel, 1880). *La Colonie* qui se publie mensuellement à Berlin depuis 1876, sous la direction successive de M. le past. Muret et du Rect. Bonnell, a entrepris une série de monographies des principales Églises du Refuge dans le Brandebourg.

Presqu'en même temps que MM. Gustave Révilliod et E. Fick rééditaient avec leur goût habituel l'*Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois en leurs Vallées* (Genève, 1879), voir *Bull.* XXVIII, 333, M. le pasteur Klaiber qui dessert la petite église de Durmenz

— ancienne paroisse des Mûriers, — publiait la biographie d'*Arnaud Pfarrer und Kriegs-oberster der Waldenser* (Stuttgard, 1880), ouvrage bien fait, enrichi de documents inédits : le même auteur a décrit l'état actuel des paroisses vaudoises du Wurtemberg dans la *Kirchenzeitung de Luthardt*, article reproduit en partie dans le *Christianisme au XIX*e *siècle* de fév. 1881. M. Marc Monnier s'est occupé de *H. Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois* dans la *Nouvelle Revue*, oct. 1881.

LES ÉGLISES DU REFUGE

in-4°. Paris 1882.

La confraternité littéraire dans un même recueil n'interdit pas d'y rendre hommage aux travaux d'un collègue aimé, quand ils reculent sur quelques points les limites du patrimoine historique. Depuis Ch. Weiss personne n'a plus profondément étudié l'histoire des Réfugiés et leurs colonies diverses que M. de Schickler. Son article *Refuge* dans *l'Encyclopédie* est un chef d'œuvre d'exposition élégante et précise où l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la sûreté des informations et de l'art de tout dire en peu de mots. Nous sommes charmé de voir ce mérite apprécié par un juge éminent dans un article du *Journal de Genève* auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« Dans ce même ordre d'études, il convient de signaler une intéressante publication de M. F. de Schickler sur les *Églises du Refuge*. Ce mot de *Refuge* est devenu historique et est passé dans la langue. Il désigne ce long exode qui dura trois siècles, des réformés français bannis de leur pays, allant demander l'hospitalité au près et au loin et essayant partout de relever leur églises et de s'en faire une sorte de patrie religieuse qui les consolait de la perte de l'autre. M. de Schickler n'a pas voulu refaire l'*Histoire des réfugiés protestants* de M. Weiss. Son but est autre. C'est la statistique des églises françaises en dehors de la France qu'il a dressée et l'histoire de leurs destinées qu'il a brièvement écrite. Son étude embrasse deux pé-

riodes : la première va de l'éclosion de la Réforme jusqu'à la préparation de la Révocation de l'édit de Nantes; la seconde va de ce moment jusqu'à la restitution aux protestants de leurs droits civils (1791).

« C'est une histoire mélancolique, non seulement par ses commencements, dans les persécutions des rois de France, mais encore par ses issues; car elle nous montre ces colonies de réformés français, un moment si florissantes, décroître lentement et disparaître par leur fusion inévitable au sein des populations étrangères qui les avaient accueillies. M. de Schickler avait d'abord rédigé son travail pour l'*Encyclopédie des sciences religieuses* que dirige M. Lichtenberger. Avec raison, il a pensé qu'il avait là le sujet d'un beau livre. Il a donc fait rééditer son étude en volume, en laissant en blanc le verso de chaque page, et l'a fait tirer à 250 exemplaires, uniquement destinés à ses amis et à ses collaborateurs. Chacun d'eux pourra écrire sur les pages restées blanches ses observations, ses renseignements nouveaux, ses rectifications et ses découvertes. Puis, un jour, l'auteur, reprenant son sujet avec cet enrichissement, sera à même de le développer dans un récit plus ample et à peu près complet. En fait de publications de luxe, en voilà une d'un genre particulier. Je ne sais si le luxe bibliographique a été mieux pratiqué et s'est jamais montré plus intelligent[1]. »

Espérons que le beau cadeau offert par M. de Schickler à ses nombreux correspondants, sera apprécié de chacun d'eux à sa haute valeur, et vaudra au docte historien du Refuge, la récompense à laquelle il attache le plus de prix, des communications de nature à rendre plus complet le monument qu'il veut élever à l'histoire de nos pères.

J. B.

1. *Journal de Genève* du 6 octobre 1882. Article de M. Sabatier qui apprécie d'autres publications récentes sur l'histoire du Protestantisme, et rend un cordial hommage au *Bulletin*.

VIE D'ULRICH ZWINGLI

Par G. A. Hoff, 1 vol. in-12.

Le protestantisme doit beaucoup à M. Hoff, esprit sage, investigateur, familier avec les sources de notre histoire, et sachant résumer de vastes études en monographies exactes, où l'érudition n'exclut pas un vif sentiment du passé. La biographie d'Ulrich Zwingli vient se joindre à propos à celles de Luther et de Calvin, pour former une sorte de trilogie à laquelle ne saurait manquer la faveur du public. Moins connue des lecteurs français la figure du réformateur de Zurich ne mérite pas moins l'attention. Comme Luther il tonne contre les indulgences et se détache lentement de l'Église romaine. Dix ans avant Calvin il adresse à François 1er cet appel : *De verâ et falsa religione*; qui, s'il eût été entendu, ouvrait de meilleurs horizons à la France. La querelle sacramentaire, cet écueil de la Réforme naissante, n'altère ni la sérénité de son esprit ni la générosité de son cœur ouvert à toutes les grandes inspirations du croyant, du patriote et du citoyen. Son foyer offre l'image de toutes les vertus, et sa veuve Anna Reinhardt prend place à côté de Catherine de Bora et d'Idelette de Bure dans le cercle des saintes femmes de la Réformation.

M. Hoff a su retracer en un petit nombre de chapitres bien distribués cette vie si belle et si attachante, depuis son berceau dans les Alpes du Toggenbourg jusqu'à la catastrophe finale. Il a eu l'heureuse idée de joindre à l'exposé biographique quelques extraits des principaux ouvrages du réformateur qui se révèle ainsi mieux à nous sous ses divers aspects. Le chapitre sur Cappel semble un peu bref. J'aurais aimé y voir mentionné, ne fut-ce qu'en note, le beau récit de Merle d'Aubigné, une des grandes pages historiques de notre temps. Je l'ai lue sur les lieux et j'ai été frappé de l'exactitude des descriptions. Ce regret n'ôte rien à l'estime que j'éprouve pour le nouvel ouvrage de M. Hoff, qui va prendre place auprès de ses aînés dans le cabinet du savant et dans nos bibliothèques populaires.

J. B.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

On lit dans l'*Église libre* du 3 novembre 1882 : « Avec un zèle dont les Églises ne paraissent pas lui être assez reconnaissantes, la Société de l'histoire du Protestantisme français travaille, depuis de longues années, à populariser la fête de la Réformation. Nous tenons à honneur et à devoir de seconder autant qu'il est en nous une œuvre si louable, entreprise, on le sait, non pas dans un esprit d'étroitesse, ni pour raviver des rancunes confessionnelles, mais dans un esprit de fidélité, afin de stimuler par le sentiment de piété filiale, par le souvenir des grandes vertus du passé, les plus généreuses ambitions. Il n'est pas possible que l'exemple de la foi, de l'austérité et de l'héroïsme des ancêtres laisse indifférents leurs successeurs. Ceux-ci pourront rougir de leurs propres faiblesses, de leur tiédeur religieuse, de leur formalisme; cette humiliation même est bienfaisante. Ne force-t-elle pas ceux qui la subissent à chercher le secret d'une vie qu'ils ont été incapables d'imiter; ne les mène-t-elle pas directement au chef de la foi, à Jésus-Christ ? » (Art. de M. Draussin.)

Cette pensée semble de mieux eu mieux comprise des Églises qui ont répondu à l'appel de notre Comité, et qui cherchent, une fois l'an, soit dans leur histoire particulière, soit dans l'histoire générale du Protestantisme français, des leçons propres à faire revivre la piété des pères dans les enfants. La fête de la Réformation a été célébrée dans les divers temples de Paris, et l'édification n'a rien perdu aux souvenirs glorieux et touchants évoqués en chaire. M. le pasteur Bersier qui, l'année dernière, avait traité des origines de l'Église de Paris, a pris cette fois pour sujet Duplessis-Mornay, et a su encadrer cette noble vie dans les considérations les plus élevées sur la Réforme française. Il y a des pages qu'on ne lira jamais sans émotion. Tel est l'épisode de la mort du jeune de Bauves, sitôt suivie de celle de sa mère, Charlotte Arbaleste, comme frappée du même coup, et la chrétienne résolution de Mornay survivant à ce qu'il a de plus cher pour donner l'exemple de toutes les vertus jusqu'à l'heure suprême où, tout meurtri des combats du siècle, on l'entend murmurer ces mots : « Je ne suis pas ennemi de la vie; mais j'en vois une beaucoup meilleure que celle-ci... J'ai combattu le bon combat, j'ai parachevé

ma course ; j'ai gardé la foi ; » noble témoignage qu'il pouvait se rendre au terme d'une si belle vie !

Le dimanche, 5 novembre, on a entendu à l'Oratoire un éloquent discours de M. le pasteur Viguié sur ce texte des Proverbes : *Le sentier des justes est comme la lumière*, dont il a fait application aux réformateurs et aux martyrs huguenots. L'admirable forçat Louis de Marolles, dont on réimprime en ce moment les mémoires, lui a fourni une citation bien propre à montrer l'héroïsme uni aux plus exquises tendresses dans ces athlètes de la foi qui nous ont légué de si grands exemples, héros de la liberté, c'est-à-dire du devoir et de l'obéissance à Dieu dans ses plus austères prescriptions. S'emparant d'un passage de Bourdaloue, singulièrement honorable pour nos pères, l'orateur a fait un touchant appel à l'union fraternelle. Il n'a pas moins éloquemment plaidé la cause de la liberté, chère à tout cœur protestant, mais qui semble aujourd'hui moins en péril que les plus saintes affirmations de l'Évangile et de l'histoire.

La Saint-Barthélemy, tel a été le sujet traité par M. le pasteur Weiss dans la chapelle de Boulogne. D'illustres victimes, Coligny, le président de la Place, Ramus, ne lui ont pas fait oublier le premier pasteur de la congrégation parisienne, Jean le Maçon, dit la Rivière, froidement assassiné à Angers par un sicaire de Charles IX, et ne demandant que le temps de prier avant de mourir. La Société de l'histoire du Protestantisme français n'a pas été oubliée non plus dans les pieuses libéralités du jour, et l'humble offrande de Boulogne n'a pas moins de prix à ses yeux que les collectes de l'Étoile et de l'Oratoire.

J. B.

C'est de Montauban que nous arrive la première lettre relative à la fête de la Réformation, et c'est M. le pasteur D. Benoit qui nous l'adresse avec une collecte de 78 francs offerte par l'Église réformée évangélique « à la Société gardienne vigilante de nos gloires, qui fait une œuvre si essentiellement chrétienne et protestante en recueillant les souvenirs du passé et en groupant les matériaux de notre histoire. » De tels témoignages sont pour nous le plus précieux des encouragements.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1882



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PIERRE DAILLÉ

PREMIER PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE NEW-YORK[1]

Le premier pasteur huguenot de New-York portait un nom célèbre en France, et bien fait pour honorer nos annales. Jean Daillé, né le 6 janvier 1594, mort le 15 avril 1670, quinze ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, fut l'apologiste des Églises réformées, et un des plus savants théologiens de son temps. Ministre de l'Église de Charenton, pendant plus de quarante années, il y exerça une grande influence, soit comme prédicateur et écrivain, soit comme administrateur, dans la sphère des intérêts ecclésiastiques. Il laissa un fils qui mourut en 1690, sans descendant mâle.

Un nom entouré de tant de respect était déjà la meilleure des recommandations, et l'on peut supposer, sans crainte de se tromper, que le réfugié huguenot paraissant dans le nouveau monde comme parent du grand Daillé, aura obtenu, à ce titre,

1. Sur le Refuge à New-York, voyez le *Bulletin*, t. XXV, p. 522.

la considération de sa patrie adoptive. On ignore cependant le degré de parenté qui pouvait unir Pierre Daillé, et son frère Paul, à leur illustre homonyme. On suppose qu'ils appartenaient à une branche de la même famille établie à Châtellerault en Poitou. Cette ville, une des places fortes du protestantisme français, avait vu naître Jean Daillé, dont un frère y fit souche. Il est à remarquer que plusieurs de nos réfugiés vinrent de Châtellerault. Un des plus notables, Louis Carré, pasteur de Rhode-Island, était parent des Daillé, et il se peut que la présence de Pierre Daillé, déjà fixé à New-York, comme pasteur de l'Église française, ait contribué à l'attirer dans le voisinage.

Dès l'an 1652, les réfugiés français fixés à New-Amsterdam ou aux environs, étaient devenus assez nombreux pour que le Consistoire de l'Église wallonne de New-York, songeât à pourvoir à leurs besoins religieux. Il invita Samuel Drisius, pasteur de la congrégation hollandaise de Londres, à venir prêter son concours, à M. Granville (*Megapolensis*) en exerçant le ministère évangélique, tant auprès des Français que des Anglais. Drisius prêcha, pendant quelque temps, aux huguenots et aux Vaudois de Staten-Island. Toutefois, il dut après quelques années, interrompre ses visites mensuelles, à cause de l'état précaire de sa santé.

En 1682, Henry Selyns, récemment arrivé de Hollande, fut chargé de la direction de l'Église réformée hollandaise de New-York. Pierre Daillé le suivit de près. Un témoignage digne de foi montre le Consistoire de New-York l'invitant à venir prêcher aux Français, et on l'avait dès lors associé à Selyns avec lequel il partage la chaire. La résidence de son frère Paul en Hollande donne à penser que l'appel du Consistoire alla le chercher sur cette terre de refuge. La première mention que l'on rencontre de lui est dans une lettre de Selyns aux ministres de Boston, du 18 mai 1683 : « Je serais seul ici à diriger cette Église et les Églises voisines, si je n'avais pour collaborateur le révérend Pierre Daillé, chassé de France par

la persécution, qui prêche aux Français, et Pierre van Zarren, qui annonce l'Évangile dans les campagnes. Ce sont des hommes de foi et d'une vie pure... Chacun de nous travaille à maintenir la piété et la vraie religion, tandis que le monde hélas! fait rage pour détruire l'une et l'autre. Dieu veuille préserver son Église et réduire ses adversaires à l'impuissance! »

C'est encore à Selyns que nous devons le renseignement suivant, si honorable pour le pasteur huguenot, et contenu dans une lettre du 31 octobre de la même année à la classe d'Amsterdam : « J'ai pour collègue maître Pierre Daillé, ancien professeur de Saumur. C'est un homme rempli de zèle, de piété, de savoir. Banni pour la religion, il soutient la cause de Jésus-Christ avec une ardeur infatigable. » L'Académie de Saumur, une des quatre grandes écoles de France, subsistait encore, comme protégée par le souvenir de Duplessis-Mornay; mais on pouvait prévoir sa chute prochaine, annoncée par celle de l'Académie de Sedan supprimée en 1681. Durant quatre-vingts ans, Saumur fut une lumière dont la clarté se répandit sur toute l'Europe. L'instruction était très complète. Deux professeurs enseignaient la théologie; deux la philosophie. Il y avait une chaire d'hébreu, et une de grec, avec un doyen chargé de la surveillance générale. On ignore quelle chaire occupait Daillé. Mais comme on n'admettait dans les académies que des hommes d'une capacité reconnue, il est à croire que Selyns n'exagérait pas les mérites du pasteur que la Providence lui avait donné pour collègue.

Daillé avait alors trente-cinq ans. Sa première femme, Latonice, compagne de son exil, vivait encore. Peu de mois après son arrivée à New-York, on le voit occupé de l'acquisition d'un terrain, probablement celui qui fut désigné plus tard comme la « maison du ministre français ». Ce terrain était situé à l'ouest de Broadway, dans le passage conduisant à la demi-lune : « Halfe Moone ». Daillé, ne pouvant acquérir en sa qualité d'étranger, l'achat dut être fait par Isaac Deschamps,

connu aussi sous le nom de Saviat Broussard, et depuis longtemps domicilié dans la Cité.

Deux congrégations célébraient déjà leur culte dans l'Église hollandaise du Fort. La plus nombreuse était naturellement la congrégation réformée hollandaise qui ne comptait pas moins de trois cents communiants. Depuis la cession de cette province à l'Angleterre, en 1664, le service anglican avait été célébré dans le même bâtiment par le chapelain des troupes britanniques. Des relations amicales s'établirent entre Domine Selyns et ce chapelain, le révérend John Gordon. Avec sa libéralité accoutumée, le Consistoire hollandais, permit à une troisième congrégation de célébrer son culte dans le même local. Le troupeau, placé sous la direction de Daillé, était le plus faible des trois; mais, dès le commencement, il compta parmi ses membres quelques-unes des familles principales de la ville. Paul Richard, Gabriel Minvielle, Nicholas Du Puis, Samuel Du Fuert, qui appartenaient à la congrégation hollandaise, reçurent une permission en forme de se faire inscrire dans l'Église française, tandis que les Bayards, les Montagnes, les D'Honneurs, François Rombouts, et d'autres, quoique membres de leur église adoptive, assistaient souvent au culte de leurs compatriotes huguenots. A son retour, Andros, gouverneur de New-York, qui parlait également le hollandais et le français, suivit les prédications de Selyns et de Daillé. Le culte français se célébrait dans l'intervalle des services hollandais du matin et de l'après-midi.

Les limites de la paroisse de Daillé ne se confondaient pas avec celles de la petite ville située à l'extrémité sud de l'île de Manhattan. Les familles huguenotes, dispersées à Staten-Island, Buschwick, Hackensack, Harlem, venaient se joindre à leurs frères de la ville, particulièrement dans les grandes fêtes. Deux fois l'an, Daillé remontait la rivière de Hudson et la vallée de Wallkill, pour se rendre au village huguenot de New-Paltz, où il retrouvait les Du Bois, les Hasbroucqs, les Beviers, les Doyaus, les Frères et les Guimars, qui avaient

fondé cette colonie lointaine. De fait, les premières traces de son ministère en Amérique se trouvent dans les registres de l'ancienne Église réformée de New-Paltz où il est dit que, le 22 juin 1683, Monsieur Pierre Daillé, ministre de la Parole de Dieu, arriva dans le Nouveau Palatinat et prêcha deux fois le dimanche suivant, proposant aux chefs de familles de choisir, à la pluralité des voix, un ancien et un diacre, pour assister le ministre dans la direction de l'Église.

Les courtes notices sur Daillé, qui ont paru jusqu'ici (*Doc. hist. de N. Y.*, III, 1167; *Col. hist. de N. Y.*, III, 651, note) parlent de différends qu'il eut avec les membres de sa congrégation et qui l'amenèrent à échanger New-York contre Boston. Mais ces notices se taisent sur la nature de ces différends. Curieux de les approfondir, nous avons recherché quelle pouvait en être la nature et nous sommes aujourd'hui en mesure d'éclaircir les principaux points.

Daillé prêchait depuis deux ou trois ans à New-York, quand y arriva un nommé Laurent Vandenbosch, pasteur huguenot, officiant à Boston (en 1685), comme pasteur d'un petit groupe de réfugiés français réunis dans cette ville. Les magistrats et les ministres de Boston paraissent avoir trouvé le caractère de Vandenbosch fort difficile. Une grande hauteur vis-à-vis de ses frères, et la célébration de plusieurs mariages sans la publication habituelle des bans, fournirent de justes griefs à la congrégation. Il renouvela plusieurs fois cet acte, sans tenir compte des observations et des menaces d'emprisonnement. Obligé de quitter Boston, il se rendit à New-York, et ceux qui connaissaient son humeur aventureuse, prédirent qu'il deviendrait une cause de schisme parmi les Français de cette ville.

Cette prédiction ne se réalisa que trop. Après s'être immiscé, dès le début, dans les affaires du Consistoire préposé à la congrégation de Daillé, et après avoir semé la division dans le troupeau, il organisa une Église séparée, dont il devint pasteur à Staten-Island. « Contrairement, écrit Daillé, aux engage-

ments qui avaient été pris, et à ce qui est honorable et juste, il nous a arraché, à son profit, les deux tiers des membres de notre Église habitant la campagne; de sorte que notre congrégation qui, avant son arrivée, offrait l'image d'une parfaite union et n'était, pour ainsi dire, qu'une seule âme, est maintenant déchirée en deux. »

Cette division paraît avoir duré quelques années, quoique la carrière de Vandenbosch à Staten-Island n'ait pas été longue. En 1687, il se rendit à Kingston; mais interdit deux ans après par Selyns et d'autres ministres, il partit pour Maryland. Le terme des épreuves de l'Église semble indiqué, dans une lettre de Selyns à la classe d'Amsterdam (1692); où il annonce que les deux Églises françaises se sont de nouveau réunies. Il ne peut être ici question que des deux congrégations de la ville et de la campagne, momentanément séparées par les intrigues de Vandenbosch. Rien n'indique qu'il y ait eu schisme dans la congrégation de la ville pendant le ministère de Daillé, ou que ses relations avec elle aient cessé d'être amicales, avant son départ pour Boston. D'autres causes motivèrent son départ.

Pendant la durée du schisme dont on vient de parler entre l'Église de la campagne et celle de la ville, cette dernière avait acquis de l'importance. Des troupes considérables de réfugiés étaient venues en augmenter le nombre. La révocation de l'Édit de Nantes (22 octobre 1685) n'éloigna pas seulement de France des milliers d'individus restés dans le royaume, malgré les rigueurs qui précédèrent l'acte final; mais ses effets se firent rapidement sentir dans les possessions françaises des Indes-Occidentales, où des centaines de familles huguenotes étaient depuis longtemps établies. En 1687, plusieurs de ces familles arrivèrent à New-York. C'est à cette émigration qu'appartiennent les noms de Pintard, Leroux, Robert, Bouteiller, et L'Hommedieu. L'année suivante, Louis Carré et d'autres vinrent d'Angleterre où ils s'étaient d'abord réfugiés, et où la plupart d'entre eux avaient obtenu des lettres de naturalisa-

tion. L'Église française de New-York puisa dans ces éléments nouveaux un redoublement de vigueur, et prit le rang qu'elle a dès lors occupé parmi les congrégations les plus importantes du Refuge.

Vers la fin de l'année 1687, un pasteur huguenot, Pierre Peiret arrivé de Londres, devint le collègue de Daillé. Peiret, qui était le plus âgé des deux, exerçait principalement son ministère en ville, tandis que Daillé continuait à s'occuper des membres du troupeau dispersés au loin, et ses visites à New-Paltz sont encore marquées sur les registres. La dernière est du mois d'avril 1694.

Pendant ce temps les réfugiés avaient abandonné l'église hollandaise du fort, pour se bâtir un temple, près de Marketfield Street ou de Petticoat Lane. New-York n'offre pas de rue qui conserve un aspect plus ancien que ce passage court et étroit, conduisant de Whitehall à Broad Street, et il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se représenter les membres de l'Église, se rendant en foule à leur temple, la Bible ou le Psaume à la main. Dans leur lointaine patrie, il ne subsistait plus un seul édifice de tous ceux où leurs pères et eux-mêmes s'étaient assemblés pour le chant et la prière. A Châtellerault, ville natale de Carré, peut-être de Daillé, ordre avait été donné aux protestants, le 15 mai 1685, de démolir leur temple dans l'espace de quinze jours. Sur cent soixante familles professant la foi réformée, parmi les plus riches et les plus industrieuses de la ville, il ne restait plus, au mois de février de l'année suivante, que quatre personnes adhérant à la foi proscrite. Les autres avaient fui le royaume, s'ils n'étaient tenus en prison, ou peut-être enrôlés parmi les convertis des dragonnades.

On prit possession de l'église de Marketfield Street, dans l'automne de l'année 1688. Ce temple s'élevait du côté du midi, à peu près à mi-chemin des rues de Whitehall et de Broad Street, sur un lot de terrain de vingt-huit pieds de large, et de moins de cinquante pieds de long. On prit sur le lot

une « allée commune » de trois pieds de large. Quatre ou cinq ans plus tard, ce modeste bâtiment fut intérieurement augmenté d'une galerie, Daillé y officia quelquefois, aux services du dimanche et le mercredi, à la lecture du matin. Quant à Peiret, il continua d'y prêcher jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1704, avant l'ouverture de la nouvelle église de Pine Street.

Daillé se montra sous un jour des plus honorables, lors des troubles advenus sous l'administration de Leisler. Désapprouvant les mesures violentes prises pour le maintien de l'usurpation, le pasteur se rendit auprès du Commander pour l'exhorter à la clémence; noble langage si peu compris par le dictateur, qu'il se vit, avec son collègue Peiret, menacé d'emprisonnement. Le pasteur huguenot ne se montra pas moins courageux pour sauver Leisler au lendemain de sa chute. « Si nos trois ministres, écrivit-on de New-York à la classe d'Amsterdam, avaient suivi l'exemple de monsieur Daillé... qui sait si l'on n'aurait pas réussi à empêcher ce meurtre juridique? Quand Leisler était en prison, et condamné à mourir, Daillé fit tous ses efforts pour dissuader le gouverneur Slaughter d'exécuter la sentence, le conjurant de faire grâce. » Le pasteur usa même de son influence pour persuader aux français de la Nouvelle-Rochelle et à ceux de Staten-Island, de se joindre à lui, dans une pétition adressée au Gouvernement en faveur de Leisler. Tant de générosité le rendit suspect : il fut traduit devant l'Assemblée et peu s'en fallut qu'il ne fût incarcéré, par ordre du Conseil, comme promoteur des troubles.

Le ministère de Daillé, à New-York, finit en 1696, époque à laquelle il fut nommé pasteur de l'église de Boston. Il revint à New-York, l'année suivante, pour contracter un second mariage avec Seytie Duyshensh (?) Le permis est daté du 13 août 1697. On le retrouve encore à New-York en 1712. Il y baptisa, le 28 décembre, « après le sermon du matin, Louis Rore, fils du pasteur Louis Rore et de Marie Le Boyteulx sa femme ». Les parrain et marraine sont Louis Carré et Marie Fleuriau,

deux exilés du Poitou qui avaient suivi le pasteur huguenot sur ces rivages étrangers.

Daillé quitta peut-être New-York, parce que les congrégations rurales des environs ne réclamaient plus ses services. Staten-Island avait pour pasteur de Bonrepos, qui succéda aussi à Daillé dans le ministère de l'église de New-Paltz. Ainsi libéré, le pasteur huguenot se rendit dans la cité qui devait voir la fin de ses utiles labeurs, et où le fidèle serviteur de Dieu entra dans son repos, au mois de mai 1715, dans sa soixante-sixième année. Le veuvage avait rendu deux fois son foyer solitaire. Sa troisième femme, Martha, lui survécut. Dans son testament, il n'est fait aucune mention d'enfants issus, soit de ce mariage, soit des précédents. Entr'autres legs, il laisse un modeste domaine à son « bien-aimé frère Paul Daillé, en Hollande, et à ses héritiers pour toujours. » Dans le document original un espace en blanc laissé après le nom du frère a été rempli par une main étrangère avec les mots suivants : Vaugelade, près Amsfort. Hoevelaken, village situé à quatre milles d'Amersfoort, est peut-être le lieu désigné.

Tous les faits que l'on a pu recueillir sur le pasteur huguenot, prouvent qu'il fut un digne représentant de la race et de l'ordre auxquels il appartenait aux meilleurs titres. Il mérita l'estime et la considération des hommes les plus distingués de son temps. Les Nouvelles (*News-Letters*) de Boston qui annoncent sa mort, insistent plus que d'ordinaire, sur les vertus qui le rendirent cher à ses compatriotes, et à la congrégation dont il fut si longtemps le guide. Les lignes suivantes seront la meilleure conclusion de cette notice.

Boston, 23 mai 1715. — « Lundi matin 20 courant, est mort ici le Révérend M. Pierre Daillé, pasteur de la Congrégation française, âgé d'environ soixante-six ans. C'était un homme de grande piété et charité; affable et courtois, de vie et mœurs exemplaires. Aussi a-t-il laissé de vifs regrets à tous, et particulièrement aux membres de son troupeau. »

Ch. Baird.

DOCUMENTS

LETTRE DES RÉFUGIÉS DE BAIREUTH

AUX ÉTATS DES PROVINCES-UNIES[1].

17 décembre 1688.

A trés hauts, trés puissans et trés Magnifiques Seigneurs, Nos Seigneurs les Estats des Provinces Unies.

Le Consistoire de l'église Réformée de Wilhelmsdorf suplie trés humblement vos trés hautes et trés magnifiques Puissances d'avoir la bonté de jetter les yeux sur l'exposé qu'il prend la liberté de leur faire du pitoyable estat ou la misère a réduit ce petit troupeau réfugié dans les Estats de Baireuth et de vouloir lui départir quelques-unes de vos grandes Charités pour le retirer s'il est possible de son estat calamiteux.

Vos trés hautes et trés Magnifiques Puissances nous firent la grâce de nous faire donner au commencement du mois de mars dernier par monsieur Abraham Purrat, marchant à Nuremberg, la somme de trente escus monnaye d'Empire provenus de leur collecte que nous distribuâmes aux malades et plus pauvres de ce troupeau. Nous continuons d'en remercier trés humblement vostres hautes et trés magnifiques Puissances et toutes les pieuses personnes qui ont contribué à ce charitable secours. Mais nous voyans réduits à la dernière misère, sans pouvoir découvrir un autre moyen capable d'empescher notre dissipation, dispersion, et par conséquent notre entière ruine, qu'en recourans à la charité de vos trés hautes et trés

1, C'est à une communication du savant archiviste de Harlem, M. Enschedé, que nous devons cette pièce intéressante à divers titres. Sur le refuge de Baireuth et sur l'église de Wilhelmsdorf voir l'ouvrage de Ch. Weiss (t. I, p. 231-232) et *les Églises du Refuge* par M. F. de Schickler (p. 73-74).

magnifiques Puissances, bien que ce soit avec un regret indicible que nous continuons d'être leurs importuns. Le pasteur et les anciens du Consistoire de cette Église renaissante ne la pouvant voir succomber sous le poids de l'extrême pauvreté et misère qui l'accablent, sans faire ce dernier essay pour ne la voir pas ensevelir dans ses ruines, prenons encore la liberté, Nos très honorés Seigneurs, de vous supplier trés humblement d'avoir pitié de ce petit troupeau, qui est un fragment des pauvres Vaudois répandus dans le val d'Oisans en Dauphiné, et d'avoir la bonté de nous faire départir quelques portions des revenus de votre justice, afin que nous puissions pourvoir à notre subsistance et à celle de nos pauvres familles et estre en estat de défricher les bois que S. A. S. nostre Prince nous a donnés pour y semer.

C'est pour cet effet que nostre compagnie a député le sieur Jean Bérard, l'un des anciens de notre Consistoire, dont la probité est connue, pour se transporter dans vos trés puissantes provinces, afin d'y recevoir vos bénéficenses, et de représenter à Vos hautes et très Magnifiques Puissances la vérité de nostre triste condition. Nous suplions très humblement, nos trés honorés Seigneurs, d'ajouter foy à ce qu'il leur exposera pour la confirmation de ce que dessus, et d'être persuadés qu'il n'y a point d'Église de nostre sainte communion dans toute l'Allemagne plus pauvre dans cette conjonction que celle cy, ny qui ait besoing d'un plus prompt et plus charitable secours extrémement consolatoire à ces pauvres fidèles venus de l'Église de Misoën et adjointes, et rassemblés par les soins de leur Pasteur, les uns lorsque les dragons faisoient le dégât dans la province de Dauphiné où estoient enclavée celle-cy, les autres après leur longue détention dans les prisons, et auxquels il ne reste à présent que leur âme pour butin.

C'est la grâce que nous demandons très humblement, Nos trés honorés Seigneurs, et d'agréer que nous continuions à prier Dieu pour vos trés hautes Puissances, pour la prospérité de leurs puissans Estats et la paix et tranquilité de vos florissantes Esglises, puisque nous sommes avec un profond respect,

Nos Seigneurs,

De vos trés hautes et trés magnifiques Puissances les trés humbles

et trés obéissants serviteurs, les pasteurs et les anciens du consistoire de l'église réformée de Wilehlmsdorff;

(Signé) JEAN BONNET pasteur, J. BÉRARD ancien, A. VIEUX ancien, S. VIEUX ancien, PIERRE COING ancien, F. ARMET ancien et secrétaire.

Wilhelmsdorff. Dans les Estats de Baireuth.

17 décembre 1688.

Liste jointe à la requête :

Sieur Jean Bonnet pasteur de l'Église réformée de Wilhelmsdorff, sa femme et deux enfans	4
Jean Bérard, sa femme et quatre enfans	6
Jean Vieux, sa femme et deux enfans	4
Simon Vieux, sa femme et deux enfans	4
Estienne Armet, sa femme et trois enfans	5
Pierre Coing, sa femme, sa sœur et sa fille	4
Jean Pelorce et Suzanne sa sœur	2
Anne Pelorce Veuve et son fils	2
Paul Albert	1
Pierre Albert et sa sœur	2
Marc Bérard, sa femme et un enfant	3
Marie Bérard Veuve	1
Luc et Simon Girard	2
Daniel Delort, sa femme et deux enfans	4
Jacques Delort et sa femme	2
Jean Coste, sa femme et trois enfans	5
Anne Bethon Veuve et trois enfans	4
Henry Coing	1
Daniel Coing, sa femme et un enfant	3
Jean Coing, sa femme et un enfant	3
Marie Eustache	1
Daniel Bérard et un enfant	2
Isabeau Orard veuve	1
Anne Coing orfeline	1
Paul Gondré, sa femme et deux enfans	4

Cristofel Girardet, sa femme et six enfans	8
Jacques Jouffré	1
Jacques Lombard et sa femme	2
Magdelaine Besson Veuve et sa fille	2
Suzanne Jofroy orfeline	1
Anne Piq Veuve	1
Jaques et Abraham Niels	2
David Bournat	1
François Monard	1
Estienne Debaus, sa femme, son frère et une fille	4
Samuel Legat, sa femme et un enfant	3
Daniel Peregentil, sa femme et son fils	3
Daniel Sauvage et sa femme	2
Jean Talmé, sa femme et quatre enfans	6
Jean Petol orfelin	1
Jean Chopine, sa femme et trois enfans	5
André Vieux garçon	1
Quatre jeunes garçons orfelins venus de nouveau de Suisse	4
	122

(*Original.* Archives de Harlem).

REQUÊTE DES PROTESTANTS

DE CLAIRAC, TONNEINS, CASTELMORON, NÉRAC, AU ROI

12 janvier 1755

Eynesse, par Sainte-Foy la Grande (Gironde), 6 novembre 1882.

Monsieur le rédacteur,

Il vient de me tomber sous les mains, une petite liasse de papiers jaunis se rapportant au protestantisme dans nos contrées. Vite j'en ai extrait, en songeant à vous, une supplique des malheureux religionnaires de Clairac, Tonneins, Castelmoron, et Nérac, au roi Louis XV, qu'ils s'obstinent, malgré tout, à nommer le *Bien aimé.*

Pauvres chers martyrs de leur cause, ils invoquent jusqu'à la *beauté*

du climat qui doit ramener ceux que le désespoir a arrachés à la mère patrie par un exil sans retour!

PENAUD, pasteur.

Au Roy

Sire,

Les sujets protestans des villes de Clairac, Tonnein, Castelmoron, Nérac et des environs, osent implorer la clémence de votre Majesté et porter aux pieds de son trône les plaintes soumises et respectueuses que leur arrache le poids des afflictions sous lesquelles ils gémissent.

Les assemblées de religion qu'ils ont tenues vers la fin de l'année 1753 et au commencement de 1754 leur ont attiré la disgrace de V. M. Les sinistres interprétations qu'on peut avoir données à leur conduite, les soupsons injurieux auxquels ils sont exposés, les accablent bien plus que les sentiments de leurs maux. Daignez, sire, écouter leurs justifications avec cette bonté qui fait l'essence de votre caractère et qui vous a fait préférer, aux titres le plus glorieux, celuy de Roy bien aimé.

Les supplians habitent des contrées presque entièrement peuplées de religionnaires. Leur nombre y est environ cinquante mille personnes la voix de leur conscience qui leur prêchoit sans cesse la nécessité de rendre un culte public à la divinité; l'exemple des religionnaires du Languedoc, du Vivarais, du Dauphiné, du Poitou, de l'Aunis, du comté de Foix et d'autres provinces du royaume, ne purvent vaincre pendant longtemps les considérations qui les retenoient; effrayés enfin de la tiédeur criminelle dans laquelle ils avoient vécu et ne pouvant d'ailleurs faire bénir leur mariage par des prêtres de l'église romaine, ils crurent ne pouvoir refuser plus longtemps les secours spirituels des pasteurs de leur communion. Leurs premières assemblées furent secrettes et peu nombreuses; l'affluence du peuple et le petit nombre de pasteurs les rendirent publiques, mais cela n'empêcha point qu'on n'y admirât toujours le bon ordre, la circonspection, la dessense du culte divin qui en étoit l'unique objet et généralement tout ce qui pouvoit contribuer à le faire tollerer. Cependant, après cet éclat, les supplians ont été

abandonnés à la rigueur des édits; plusieurs d'entreux ont été exclus, d'autres ont été jettés dans les prisons, quelques-uns, saisis de crainte, se sont expatriés eux-mêmes pour conserver leur liberté; tous, sans exception, sont sujets à des amendes arbitraires qui les épuisent et mettent hors d'état de payer leurs impositions ordinaires; enfin, pour mettre le comble à l'humiliation, quoyqu'on ne puisse douter de leur constance dans les épreuves qu'ils ont à soutenir, on a envoyé dans cette contrée un régiment de dragons qui tuent, qui poignardent les gens, qui saccagent, qui violentent le sexe, et qui répandent par là l'effroi et la désolation dans le païs[1]. Indépendament de ces maux, le sénéchal d'Agen leur en prépare de nouveaux. Plus de trois cents témoins ont été cités devant ce tribunal pour déposer au sujet des assemblées de religion interrompües du païs depuis plus de six mois. Hélas! Sire, quels doivent être les effets d'un pareil zèle? Une longue expérience a déjà démontré qu'au milieu des plus cruelles épreuves, les religionnaires sont également inébranlables dans la fidélité qu'ils doivent à leur Dieu et à leur Roy; ainsi, quels que grands que soient les maux qu'ils ayent à souffrir, ils ne produiront jamais en eux d'autres sentiments que ceux de la patience et de la soumission.

Mais les arts négligés, le commerce interrompu, les champs incultes, un dérangement universel, la dispersion d'un peuple nombreux qui fertilise les terres et enrichit les villes sont les suittes de la sévérité qu'on exerce sous le nom de Votre Majesté contre des sujets aussi fidèles que malheureux. Il ne faut point chercher dans l'avenir, le temps de cette affreuse désolation, il est certain qu'elle règne dans ces provinces où les calamités, jointes aux mots qu'entraîne l'intolérance, ne laissent entrevoir partout que de la misère et de la consternation, car c'est dans ce déplorable état, sire, que les sujets cherchent leur unique refuge dans les tendres compassions de V. M. La pureté de leur intention leur assure qu'ils ne sont pas indignes, malgré leur désobéissance à des loix qu'ils ont cru ne pouvoir observer sans crimes. S'il ne fallait, Sire, pour plaire à V. M. que l'affection la plus tendre, la fidélité la plus inviolable,

1. On peut lire de tristes détails à ce sujet dans l'*Histoire des Églises du désert*, de Ch. Goquerel, t. II, p. 185, 186.) Le parlement de Bordeaux, qui n'était pas suspect d'indulgence, eut plus d'une fois à rappeler la soldatesque aux devoirs de l'humanité.

le sacrifice entier de leurs biens et de leur vie, les religionnaires ne se trouveraient pas inférieurs aux plus favorisés de vos sujets. Leur douleur est inexprimable de ne pouvoir concilier ce qu'ils doivent à Dieu avec l'observation des édits qui leur prohibent tout exercice de leur religion.

La nécessité de rendre des hommages publics à la divinité est un sentiment gravé dans le cœur de tous les peuples de la terre; c'est le plus ferme appui de la religion, c'est un précepte formel de l'évangile que les premiers héros du Christianisme ont prêché par leurs exemples et leurs instructions. Les religionnaires peuvent être dans l'erreur, mais quand on le supposeroit, ils n'en seroient pas moins coupables aux yeux de Dieu s'ils négligeoient de luy rendre un culte qu'ils regardent comme essentiel et indispensable. Les suppliants ne craignent point de dire que si, malgré cette intime persuasion, trois millions de religionnaires[1] répandus dans le royaume pouvoient entièrement étouffer la voix de leur conscience, ce seroit le malheur le plus funeste qui peut arriver à l'état et à la religion. Des sujets infidèles à leur Dieu le seroient à son oint; la crainte des chatimens ne les empecheroit pas de commettre dans les ténèbres toute sorte de crimes et d'injustices. Le changement que les assemblées de religion ont produit dans la conduitte et les mœurs du menu peuple privé pendant longtemps de tout espèce de culte, prouve combien le secours de l'instruction, de la prière et d'une mutuelle édification luy est nécessaire. Permettrez-vous, sire, que des moyens si efficaces pour former vos peuples à la vertu et à la pratique de leurs devoirs attirent sur les religionnaires les plus sévères chatimens. Ils ne se sont point rendu coupables en contrevenant à des édits qu'ils ne pouvoient observer sans commettre un crime envers Dieu, et tomber dans les horreurs de l'athéisme et de l'impiété; hélas! Sire, pourquoi faut-il que sur un article si important, l'obéissance qu'ils doivent à Dieu soit séparée de celle qu'ils doivent à V. M. Qu'elle daigne abatre le funeste mur de division que ses mains n'ont point élevé; leur soumission à ses volontés n'aura plus de borne.

Indépendamment de ces motifs spirituels que les sujets employent

1. Ce chiffre, que l'on retrouve encore plus loin, est d'une évidente exagération pour cette époque, et même pour les temps antérieurs à la Révocation (*Réd.*).

pour se justifier aux yeux de Votre Majesté, la conduite rigoureuse et inflexible du clergé par rapport aux mariages et aux batémes n'a pas peu contribué à faire naître les assemblées de religion.

Il n'y a pas un seul évêque dans le royaume qui n'exige pour la célébration des mariages une abjuration dans les formes précédées des épreuves les plus difficiles. Les curés suivent exactement les ordres de leurs supérieurs à cet égart. Plusieurs même, convaincus par une triste expérience du peu d'effet de cette contrainte, refusent la bénédiction nuptiale à ceux mêmes d'entre les religionnaires qui peuvent se pretter à une si lâche dissimulation. Dans cette extrémité, quel parti reste-t'il à prendre à une jeunesse nombreuse qui doit donner des nouveaux sujets à l'état; celuy de vivre dans l'impureté est odieux; celuy de vivre dans le célibat est impratiquable, du moins pour la plupart; il est même contraire aux veües du Créateur et à l'avantage du royaume.

L'unique resource des religionnaires est donc de faire benir leurs mariages par leurs propres pasteurs dans les assemblées de religion, et c'est à quoy ils ont été obligéz par le refus constant des curés et des éveques.

Les batémes forment un second objet, non moins intéressant. Pendant longtemps, les religionnaires ont fait présenter leurs enfants à l'Église pour y être batisés. Le désir de se soumettre, autant qu'il était possible, à la disposition des édits leur faisoit vaincre à cet égard une répugnance fondée sur ce que les enfans semblent appartenir à l'église dans laquelle on les a introduits ; mais depuis quelques années, les curés s'erigeant en juges souverains de la validité des mariages qu'ils avoient refusé de celebrer, ont affecté, en batisant les enfans qui en sont provenus, de les déclarer batards et illégitimes. Cet abus de leur ministère a forcé la plus part des religionnaires à faire batiser leurs enfants au désert pour ne pas laisser graver sur les registres publics des monumens d'infamie contre leur état et celuy de leurs enfans. Ce sont là, Sire, les motifs spirituels et temporels qui ont porté les supplians à former des assemblées de religion; bien loin qu'elles ayent porté la moindre atteinte à la soumission et à la fidélité qu'ils doivent à V. M., ce devoir essentiel a toujours fait le principal objet des prédications qu'ils ont ouïes, tout comme la conservation de votre sacrée personne, la prospérité de son regne, le bonheur de ses jours, ont fait

l'objet de leurs plus ardentes prières. Ce glorieux témoignage ne pourroit leur être refusé par des personnes qui, étant préposées pour veiller à la tranquilité publique, sont parfaitement instruites de tout ce qui s'est passé aux assemblées de religion. Rassurés par leur innocence, les suppliants, Sire, osent espérer que V. M. sera touchée du sort d'une infinité de malheureux qui gémissent les uns dans l'exil, éloignéz de leurs femmes et de leurs enfants, d'autres dans les prisons où ils ne peuvent secourir leurs familles et sont eux-mêmes accabléz de maux, plusieurs dans les horreurs de l'indigence où ils ont été réduits par des amendes et des taxes multipliées, tous enfin dans les plus vives allarmes sur leur état et celuy de leurs enfans. Daignez, Sire, terminer leurs peines et arreter les poursuittes dont ils sont ménacéz par vos tribunaux de justice. Veuillez confirmer une quantité prodigieuse de mariage célébréz au désert depuis quelques années; l'innocence des enfans qui en sont les fruits, les secours qu'ils pensent un jour procurer à l'état, attendriront sur eux le cœur de V. M. Elle ne permettra pas qu'ils soient injustement exclus des droits que la nature leur donne.

Les supplians, Sire, ne peuvent s'empêcher d'étendre plus loin leurs humbles supplications. Dieu qui sonde les cœurs sçait avec quelle amertume les religionnaires se sont vûs dans l'impossibilité d'obéir à des édits dont V. M. a parû jusqu'à présent vouloir maintenir la disposition. Il falloit que les obstacles fussent insurmontables, c'est-à-dire qu'ils prissent leur force dans les droits mêmes de la divinité et de la nature; pénétréz de la plus vive douleur, ils vous conjurent, Sire, de consilier enfin leurs devoirs envers Dieu et la personne sacrée de V. M. par quelques modifications à ses édits qui n'ont été rendus que sur des exposés peu sincères. On insinua que le nombre des réformés en France étoit trop peu considérable pour mériter quelque considération; on eut l'art de persuader en même temps que la crainte opereroit leur entière réunion au corps de l'Eglise; tels furent les principaux motifs de la révocation de l'édit de Nantes. L'événement conforme à l'expérience de tous les siècles a découvert la fausseté de ces insinuations et de l'inutilité des voyes de rigueurs. Il est universellement reconnu qu'il y a en France plus de trois millions de religionnaires. V. M. ne permettra pas qu'une partie si considérable de ses sujets reste toujours privée de tous les avantage spirituels et temporels qu'ils

ont perdu; leur situation, du moins, peut être adoucie par quelque espèce de tolérance; l'équité l'exige, leur fidélité mérite cette récompense, le bien même de l'état le demande. Quels avantages, quelles nouvelles forces n'en pourroit-il pas recueillir? Les allarmes de tant de fidèles sujets se changeront en cris d'allégresse, leur courage abatu par la crainte et la misère se verroit ranimé. Mille troupes fugitives et désolées seroient arretées pour toujours près de leurs foyers; l'amour de la patrie, la beauté du climat rameneroient ceux que le désespoir en auroit arrachéz; la marine, le commerce, l'agriculture, tous les arts fleuriroient plus que jamais, et l'industrie d'un peuple nombreux deviendroit une source inépuisable de richesse. Qu'il soit permis de le dire : la cruelle gêne où se trouvent les religionnaires en ce qui regarde la conscience, produit des effets tout opposéz. Quels établissemens, quelles entreprises pourroient former des malheureux qu'un attachement invincible pour leur religion a exposéz sans cesse à la perte de leurs biens et de leur liberté? Comment chercheront-ils à augmenter leur fortune s'ils ne peuvent laisser en France d'autre héritage à leurs enfans qu'un nom couvert d'opprobre et de misère?

Les supplians, Sire, sont persuadés que si V. M. connoissoit toute l'étendue de leurs maux et le préjudice infini que les provinces en ressentent, elle ne tarderoit pas à y apporter les remèdes convenables. Pourquoi V. M. ne peut-elle lire dans les cœurs des religionnaires les sentimens qui les animent? tant d'attachement pour Dieu, tant d'amour et de fidélité pour le roy ne resteroient pas sans récompense. Quel que soit le succès de leurs vœux, ces sentiments seront la règle inviolable de leur conduite.

Les supplians, Sire, seront prêts dans tous les temps à sacrifier leurs biens et leur vie pour le service de Votre Majesté, et ils ne cesseront jamais d'adresser au ciel les prières les plus ardentes pour la gloire et la prospérité de son règne.

Le 12 janvier 1755.

MÉLANGES

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB [1].

On ne saurait relever avec assez de soin le caractère pratique des sermons de Calvin. Sans doute tout sermon, digne de ce nom, doit être pratique, c'est-à-dire sortir des principes pour se hâter vers la vie morale, ou mieux, des principes, faire découler la vie; mais les sermons du grand réformateur ont, à un degré extraordinaire, ce but évangélique : ils entrent dans le détail, ils sont pleins de conseils très minutieux, ils ne craignent pas de prendre corps à corps les défauts, les préjugés, les préventions, les lâchetés; il y a en eux une hardiesse, qui parfois nous étonne et nous froisse. Tout le monde y trouvait son compte, ils sont populaires dans le sens le plus vrai du mot. Il y a ici un double et étrange contraste. D'abord avec la doctrine de l'élection, il semble que les conseils pratiques et les appels à la volonté soient comme superflus : et au contraire ils abondent, on n'entend qu'excitation à l'action, à peine la doctrine est-elle rappelée dans une phrase incidente, comme chose entendue et établie. Ce contraste a été un de mes grands étonnements à la lecture des sermons de Calvin, et c'est là une confirmation manifeste de la pensée que j'ai souvent exprimée, à savoir que la prédestination calviniste, n'est que l'expression violente du sentiment intime de la communion personnelle et vivante avec Dieu, et nullement une formule fataliste, comme elle l'est devenue plus tard. L'autre contraste a trait à la personne même de Calvin. Calvin, d'après la tradition courante, c'est le dogmatisme incarné, la logique inflexible. S'il parle au peuple chrétien, ce sera sans doute par propositions algébriques et par dures et transcendantes affirmations. Erreur complète : il n'y a pas de prédicateur qui ait plus de souci

1. Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 466 et 504.

d'entrer dans la vie simple, journalière, réelle. Du texte le plus philosophique, il prend occasion de donner un bon conseil, c'est l'homme des applications, sa prédication est une application continuelle, et même, par une ingéniosité, souvent excessive, il fait sortir des paroles à expliquer, une conséquence pratique, qui n'y est pas toujours. Je voudrais montrer par quelques citations, ce caractère trop peu connu des discours du grand théologien.

D'abord, il n'y a pas de sermon qui ne se termine par une exhortation pressante, un appel à l'action, une élévation pieuse et une prière. Mais c'est à un point de vue plus caractéristique, que je voudrais signaler le côté pratique de ces discours. On a quelque peine à se figurer cent cinquante sermons, roulant en définitive sur les trois ou quatre idées capitales qui sont dans le livre de Job, idées reproduites sous toutes les formes, parées du splendide langage oriental, rendues saisissantes et immortelles, par une poésie sans pareille, mais au fond idées toujours les mêmes. Pendant cent cinquante discours le prédicateur va-t-il redire : « Ne murmurez pas, adorez, Dieu est la justice et la miséricorde absolue? » Nullement, et dans chaque sermon, à propos du texte, d'une image, d'un détail, l'orateur trouve moyen, sans trop solliciter le sens, mais en le sollicitant bien un peu, de donner les conseils les plus intéressants, les plus inattendus, les plus pratiques, descendant dans l'intimité des consciences, des sentiments et de la vie quotidienne. A chaque pas, ce sont des digressions, peut-être des hors-d'œuvre, mais fort utiles, qui devaient singulièrement réveiller l'attention, où chaque auditeur se reconnaissait et avait beaucoup à prendre : c'est aussi charmant qu'instructif. Exemples : A propos de ce cri magnifique de Job maudissant le jour de sa naissance, de ces belles accumulations poétiques : « Périsse le jour où je suis né et la nuit en laquelle il fut dit qu'un enfant mâle était conçu; qu'il soit rayé, etc... » Sans doute, Calvin a bien vu le sens général, mais toujours le même, pendant ces douloureuses plaintes; mais alors à propos du mot « la nuit où il fut dit qu'un enfant mâle a été conçu », voilà Calvin donnant les plus sages conseils au sujet de l'égale affection que nous devons avoir dans la famille pour les filles et pour les fils : c'est pris sur le vif, mais Job dans son désespoir n'y pensait certainement pas : « Que ceux qui auront des enfants se doivent tellement réjouir d'avoir des enfants mâles, qu'ils ne rejettent leurs filles : comme nous

en verrons de fous, qui sont menés d'ambition, qu'il leur semble que Dieu leur fait grand tort s'il ne leur envoie des enfants mâles. Et pourquoi? Afin qu'ils puissent gouverner la maison; qu'ils se puissent faire valoir, qu'ils puissent entrer en crédit. Voilà comme les hommes veulent comme perpétuer leur vie : et cependant si Dieu leur donne des filles, c'est pour leur profit et ils ne le connaissent pas : ils voudraient donc que Dieu consentit à leurs fols appétits. Aussi Dieu punit souventes fois cette outrecuidance : car il donnera des enfants mâles à ceux qui les apprêtent par trop, et ils leur crèveront les yeux en la fin, ils seront des gouffres pour abimer leur substance... Il faut venir là : Seigneur, si tu me donnes lignée, que ce soit afin que ton nom soit honoré après moi : et si tu me fais la grâce d'être nommé père, que je puisse tellement instruire les enfants que tu m'auras donnés qu'ils soient vraiment tiens... Quand Dieu leur enverra une fille, et ils voudraient bien avoir des mâles, qu'ils disent : Et bien, Seigneur, tu connais ce qui nous est bon, il nous y faut ranger. Voilà où la bénédiction de Dieu se montrera. » (Sermon XI.)

C'est une pensée très touchante, délicate, qui n'est probablement pas dans le texte, mal traduit par Calvin « Et si supplie ma femme par les enfants de mon ventre XIX, 17 » que cette exhortation à une affection plus grande entre le père et la mère à cause des enfants. « Sur cela Job montre que les enfants doivent augmenter l'amour du mari et de la femme. Car quand Dieu bénit un mariage par lignée, cela doit croître l'affection mutuelle pour vivre en plus grande concorde. Les païens ont bien connu cela, mais il est bien mal observé de ceux qui devraient bien y voir plus clair. Voilà donc les païens qui ont confessé que les enfants étaient des gages pour confirmer mieux l'amour du mari et de la femme, pour les tenir en paix et union... Or quand Dieu ajoute encore de superabondance pour confirmation de cette grâce que le mariage produit enfants, si les hommes et les femmes sont si brutaux qu'ils ne soient pas induits ni incités par cela à s'aimer encore plus, il est certain que leur ingratitude est par trop lourde. » (Sermon LXXI.)

A propos des enfants de Job sur l'instruction et l'éducation des enfants. « Aujourd'hui ceux qui ont des enfants veulent bien qu'ils soient enseignés : mais qu'ils soient menés de zèle et affection à Dieu, à grand peine en trouvera-t-on de cent l'un. Quoi donc ?

chacun pense à son profit. Il dira bien : Je voudrais que mon enfant fût enseigné; mais quoi? quand il aura bon esprit, qu'il parvienne, qu'il se fasse valoir, qu'il amasse des biens, qu'il soit en crédit et en honneur. Voilà les regards qu'auront les pères quand ils voudront que leurs enfants soient enseignés : mais de tendre à cette simplicité pour dire : Je me contente que mon enfant serve à Dieu, étant assuré que Dieu le bénira, le fera prospérer, et encore qu'il soit pauvre selon le monde, je me contente que Dieu soit son père, combien y en a-t-il qu'aient une telle considération? » (Sermon XXII.)

Cette pittoresque sortie contre les excès des hommes, condamnés par la tempérance et le discernement des animaux, à propos du passage : « L'âne sauvage braira-t-il auprès de l'herbe et le bœuf mugira-t-il auprès du fourrage? » est toujours de saison : « Quelle est notre ingratitude! Si Dieu nous donne à boire et à manger, avons-nous cette tempérance comme les bêtes brutes de nous tenir cois? Nenni, mais nous sommes comme gouffres insatiables. Quelles sont nos cupidités et combien excessives! Voilà un âne qui mangera : Combien qu'il ait travaillé avec grande peine, quand on lui donne sa pâture, il se rassasie et s'en va coucher là dessus, il se contente. Et un homme a-t-il gourmandé plus que quatre ou cinq n'en sauraient engloutir, il ne se contente point de cela, il ne regarde point ce qu'il lui faut, mais il veut toujours entasser et amasser. Quand un homme aura son grenier plein, il a son ventre plus grand beaucoup; quand il aura une cave bien garnie, il lui semble que ce n'est rien; quand il aura la provision d'une douzaine de personnes, encore ne se contentera-t-il pas, il sera là comme un gouffre qui ne peut jamais être rassasié. Voilà donc comme les hommes sont transportés de leurs cupidités, en sorte qu'ils ne seront jamais saoûls : telle est leur grande ingratitude. Et quels juges faut-il à telles gens? les ânes et les bœufs. Il ne faut pas que les anges descendent du ciel pour montrer la condamnation de Dieu sur nos têtes. » (Sermon XXIII.)

Il y a partout dans ce recueil des digressions aussi heureuses, aussi originales, aussi imprévues, sur l'ambition les vanités, la compassion, la sympathie, la solidarité. « L'homme nous est prochain et comme un avec nous; nous sommes tous d'une nature, nous avons une chair, nous sommes le genre, le genre humain. » Mais

les citations qui précèdent suffisent à bien marquer le caractère pratique et populaire des sermons sur Job.

Il nous reste à présenter une considération dernière pour expliquer l'exceptionnelle faveur dont jouirent ces discours; c'est leur actualité, leur opportunité. Sans doute les épreuves sont de tous les temps et la souffrance ne quitte jamais notre pauvre terre. Des exhortations à la résignation dans la douleur sont toujours de saison et les « Sermons sur Job » seront lus avec édification et profit tant qu'il y aura des larmes à sécher et des cœurs à consoler, c'est-à-dire toujours. Cependant au moment où Calvin parlait, et dans les temps qui suivirent, il y eut de telles misères, les persécutions furent si cruelles, les fidèles eurent tellement à souffrir et de toutes manières, et d'une façon si inique et si imméritée, que les exhortations du Réformateur semblent aller droit à l'adresse des exilés, des prisonniers, des martyrs pour la foi. Calvin est loin de vouloir faire de la popularité au moyen de l'actualité : mais il n'était pas possible que les souffrances des temps ne rendissent pas ses exhortations plus efficaces et plus populaires.

Rarement il fait allusion aux événements du jour. Il est même sobre d'attaques contre l'Église romaine. Il lui échappe parfois des impatiences contre ses adversaires, impatiences et duretés : « Ce sont des bêtes, voire si lourdes que non plus » qu'il était le premier à regretter; il était si maladif, si irritable et si nerveux. Mais, d'une façon générale, les « Sermons sur Job » n'ont pas du piquant et du montant par les vives attaques, par les apostrophes aux tyrans et au clergé, par l'évocation dramatique des misères présentes. Il y a plutôt de la sérénité et comme une préoccupation de se tenir dans des régions générales et plus hautes. Seulement et par cela même, quand l'orateur parle directement des souffrances atroces de ses frères, il y a une émotion d'autant plus vive et dans la pensée et dans le style. Ainsi cette progression dans les tourments est bien saisissante : chacun de ses auditeurs était, lui ou les siens, passé par là : « Quand un homme sera mis à la torture, on lui augmentera toujours de plus en plus le tourment jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus, qu'il soit à l'extrémité. Satan aussi a eu cet artifice envers Job; car c'est comme s'il le mettait premièrement à la corde quand il lui fait annoncer : Voici tes bœufs et tes ânesses qui ont été ravis par les Jabéens, les brigands sont venus qui ont meurtri tes

serviteurs. Et bien, voilà un homme à la torture; mais quand on lui vient dire : Voilà le feu qui est tombé du ciel et a consumé tout le bétail, c'est comme si on mettait aux pieds un contrepoids à un pauvre homme, afin que le mal lui croisse et qu'il lui soit beaucoup plus grief. Et à la fin, voilà l'extrémité, c'est quand on lui annonce la mort de ses enfants. Apprenons donc que quand nous serons échappés d'un mal, qui nous semblera estre bien pesant, et bien difficile à souffrir, que Dieu nous en pourra envoyer un autre qui sera beaucoup plus excessif. » (Sermon XVI.)

Le morceau suivant contient une peinture navrante des maux de l'Église et il respire une foi et une espérance admirables. « En somme Dieu ne veut point que les fidèles soient maintenus par moyens ordinaires, qu'ils aient des armées toutes prêtes pour se revenger quand ils seront assaillis de leurs ennemis, qu'ils aient grandes munitions, qu'ils aient force alliances et choses semblables, non : ils seront dépourvus de tout cela selon les hommes : ou bien, s'ils en ont, ce ne sera pas que leurs ennemis ne soient plus forts, ou plus puissants, tellement qu'ils ne pourront pas leur résister par ce moyen-là. Voilà donc comme il ne faut pas que nous soyons maintenus par moyens humains : mais quand nous serons environnés de plus puissants que nous, lesquels ne demanderont qu'à nous abimer, quand nous en serons sauvés, c'est à fin que nous sachions que c'est Dieu qui nous garde et qui nous préserve quand nous sommes sous sa protection et que nous sommes cachés sous ses ailes, tellement qu'il ne permet point aux méchants d'exécuter leur rage sur nous, comme ils le voudraient bien, et comme ils sont prêts à le faire, si ce n'était qu'ils fussent empéchés d'en haut. Voilà donc ce que nous avons à noter. Et de fait nous en voyons aujourd'hui un miroir assez clair. Car comment en sommes-nous? Il semble que les ennemis de Dieu sont enragés contre son Église, nous doivent manger à un grain de sel, comme on dit. Si on fait comparaison de puissance, hélas! quelle est celle de notre côté? Nous sommes comme un petit troupeau de brebis, ils sont non seulement un troupeau de loups mais un nombre infini : le monde est plein de ceux qui ne demandent qu'à nous manger les entrailles, et ils ne se contenteraient point de nous avoir mis simplement à mort, mais il y a bien une cruauté qu'on voit bien du tout être infernale. Quand donc la puissance est telle de ceux qui ne demandent qu'à nous

ruiner, et que nous soyons du tout abimés, et que néanmoins nous demeurons; quand nous ne serions qu'un jour en vie, en cela voit-on bien comment Dieu exerce cet office duquel il parle ici, c'est à savoir qu'il délivre de la gueule et de la main du plus puissant celui qui est affligé. »

Notons enfin ce magnifique cri d'espérance pour l'Église affligée : « Il est dit : Espérance de résidu. Et pourquoi? Car (c'est que) il faut que nous espérions contre espérance, c'est-à-dire il faut que quand nous viendrons montrer que nous espérons en Dieu, il n'y ait point d'apparence, selon le monde, que nous devions espérer, mais que la mort nous environne de toutes parts, que nous soyons là en ténèbres, qu'il n'y ait point une étincelle de clarté pour nous réjouir : bref que nous n'ayons sinon le mot que Dieu nous donne pour dire : Je serai votre Sauveur; et que néanmoins cependant il semble qu'il nous tourne le dos, qu'il nous ait rejettés, qu'il semble même que Dieu favorise à nos ennemis, qu'il leur mette le bâton en la main, duquel nous soyons frappés, qu'il semble qu'il nous soit contraire; quand tout cela sera, dis-je, si faut-il néanmoins que nous espérions toujours en lui. Voilà pourquoi il est dit : qu'il y a une espérance de résidu pour l'affligé, comme si Éliphas disait : Quand les enfants de Dieu seront venus jusques à l'extrémité, qu'ils ne sauront plus de quel côté se tourner, qu'il n'y aura nul moyen d'échapper, qu'ils ne laissent pas pourtant d'espérer que Dieu se montrera leur Père et leur Sauveur, que jamais ne leur défaudra; moyennant qu'ils soient appuyés sur cette promesse qu'il y aura espérance de résidu pour l'affligé, et que s'ils voient la mort devant leurs yeux ils ne laisseront pas de contempler la vie qui leur est apprêtée. » (Sermon XX.) Il suffit de citer, et il est bien superflu et il serait facheux d'insister sur la haute valeur philologique, littéraire et religieuse de ces morceaux d'inspiration élevée et de grand souffle.

Si le lecteur veut bien se représenter les considérations que nous venons de développer avec citations à l'appui, l'intensité de la piété, l'immanence de Dieu enveloppant et pénétrant l'âme du fidèle, en second lieu l'affinité de la doctrine du Livre de Job avec la doctrine de Calvin, la souveraineté absolue de Dieu, troisièmement le caractère pratique et vivant des exhortations, et enfin leur application saisissante aux douleurs de l'Église persécutée, — si, disons nous,

— le lecteur veut bien se représenter ces considérations, il comprendra que les « Sermons sur Job » aient joui d'une faveur et d'une célébrité exceptionnelles et que les âmes d'élite, en même temps que les cœurs pieux, en aient fait leur nourriture quotidienne.

ARISTE VIGUIÉ.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDE SUR LA CONDITION DES PROTESTANTS EN BELGIQUE, DEPUIS CHARLES-QUINT JUSQU'A JOSEPH II. *Édit de tolérance de* 1781 ; par Eugène Hubert, professeur à l'Athénée royal de Liége. xv-251 p. in-8° Bruxelles. Office de publicité. Lebègue et Cie, 1882.

Cet ouvrage est une « dissertation inaugurale » ou thèse soutenue le 25 juillet dernier devant la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, et qui a valu à son auteur, déjà docteur en philosophie, le grade de docteur en sciences historiques.

L'objet du livre est surtout de faire connaître le grand acte de Joseph II et les circonstances de la proclamation de cet édit célèbre, trop négligé peut-être par les historiens. L'auteur y a rattaché une étude sur la condition des protestants en Belgique, matière qui ne pouvait être riche en faits importants, vu l'anéantissement presque complet de la réforme dans les provinces belges à la fin du XVIe siècle, mais qui, cependant, n'est pas absolument vide ni dénuée d'intérêt.

Le livre se compose de huit chapitres (p. 1 — 163). Les deux premiers sont consacrés aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II. L'auteur fait, à propos de ces deux souverains, la remarque suivante : « Nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi les historiens protestants ont condamné avec tant de rigueur le « Démon du Midi » tandis qu'ils ont conservé un regret exagéré pour la mémoire de Charles-Quint. Il nous semble, au contraire, que si l'un des deux sou-

verains fut excusable, c'est Philippe II; celui-ci du moins était étroitement convaincu de sa mission providentielle et se croyait un nouveau Constantin, tandis qu'il est permis de se demander si Charles-Quint, surtout au commencement de sa lutte contre les protestants, était guidé par sa foi, plus que par des visées politiques (p. 33). »

La prise d'Anvers, en 1585, marque la défaite de la réforme. Les protestants durent se faire catholiques ou s'expatrier, et la Belgique, qui devait s'appeler pendant plus d'un siècle les Pays-Bas espagnols, ne connut plus la tolérance jusqu'à l'édit de Joseph II, en 1781 (p. 52). Néanmoins, sous le gouvernement de l'Archiduc Albert et d'Isabelle (chap. III), le protestantisme, bien qu'interdit et poursuivi, donne encore des signes de vitalité, qui persistent à apparaître dans la période suivante, d'autant plus que la Hollande, devenant par la force des choses, l'alliée et l'appui des Pays-Bas espagnols, se trouvait être, par cela même, volontairement ou non, le soutien des réformés. Néanmoins, les autorités maintinrent dans leur rigueur les anciens édits.

Sous Charles VI et Marie-Thérèse qui font l'objet des chapitres V et VI, la situation était un peu autre: D'espagnols, les Pays-Bas étaient devenus autrichiens; le protestantisme avait diminué progressivement, mais il n'était pas éteint. Une circonstance particulière vint lui redonner de nouvelles forces: c'était ce traité de la Barrière en vertu duquel les Pays-Bas catholiques devaient être protégés contre la France par des garnisons hollandaises. La présence de ces soldats avec leurs aumôniers protestants fut l'occasion de diverses manifestations, actes du culte, conversions même, qui amenèrent des explications entre le gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le gouvernement hollandais. Les protestants français, eux-mêmes, profitèrent de la situation; ceux qui étaient voisins de la frontière la franchissaient pour venir à Tournai célébrer la Sainte-Cène. Dans les différents cas qui se présentèrent, l'autorité ombrageuse des Pays-Bas catholiques adopta pour principe « de fermer les yeux sur les croyances des réformés, tant que ceux-ci s'abstiendraient de tout scandale » (p. 88), c'est-à-dire de profession publique.

Marie-Thérèse, la mère de Joseph II, dont il est question dans le chapitre VI, détestait la réforme et avait horreur de la tolérance. Elle n'en fut pas moins amenée à rendre la première ordonnance favorable aux réformés, celle du 5 mai 1768 « qui permettait, à

ceux de la religion réformée résidant dans les Pays-Bas, de disposer de leurs biens par testament » (p. 83) et à permettre, à un ministre étranger, de venir visiter ses coreligionnaires (p. 91).

Daus le chapitre VII, l'auteur étudie les sentiments de Joseph II et décrit les dissentiments qui existaient entre la mère et le fils. Pour M. Hubert, Joseph II « n'est pas un ennemi de la religion catholique; c'est un croyant, mais en même temps un sage ». (p. 100).

Le chapitre VIII et dernier (p. 107-163) est intitulé : « Joseph II et l'édit de tolérance. » Les voyages de l'Empereur, les préparatifs et la promulgation de l'édit, les protestations officielles qu'il souleva dans le pays, les approbations et les réfutations qui l'accueillirent au dehors, la tentative infructueuse du pape pour le faire annuler, la révocation qui en fut faite dix ans plus tard remplissent ce chapitre, le plus long et le plus important de l'ouvrage et celui qui a nécessité le plus de recherches, car l'auteur y invoque une foule de documents parmi lesquels il en est qu'il est le premier à faire connaître. On voit que la population resta froide, que les pouvoirs ecclésiastiques et civils se prononcèrent à l'envi contre la nouvelle mesure, sauf le conseil de Tournai qui se déclara prêt à « seconder les grandes vues de politique, d'humanité et de charité chrétienne de son auguste souverain » (p. 118). Quelques familles étrangères profitèrent de l'édit pour venir s'établir en Belgique. Après la mort de Joseph II, sous le règne de Léopold II, Marie et Albert, gouverneurs des Pays-Bas autrichiens révoquèrent sans difficulté, le 9 février 1792, le même édit qu'ils avaient promulgué, le 12 novembre 1781.

M. Eug. Hubert avait dit (p. 114), que le décret du 12 novembre 1781 « n'est dans la voie de la liberté qu'un pas timide et hésitant » ; il dit, en terminant, que ce fut un « acte opportun et méritoire. Opportun, parce que depuis longtemps les réformés de nos provinces n'aspiraient plus à jouer un rôle politique comme leurs devanciers du XVI[e] siècle et ne demandaient que la liberté religieuse; méritoire, parce qu'il était d'une modération extrême et qu'il accordait des droits naturels à des déshérités. » (p. 163).

Les XXVII pièces justificatives, d'étendue variable, qui occupent les 75 dernières pages (p. 165-239) presque le tiers, y ajoutent un grand intérêt et complètent heureusement cette savante étude sur la condition des protestants, dans un pays où la réforme, accueillie

pendant un certain temps avec une ardeur si vive, puis comprimée, étouffée pendant de longues années par la plus dure tyranie, essaie courageusement aujourd'hui, à la faveur d'une liberté complète, de réparer les ruines faites par une oppression séculaire.

LÉON FEER.

VARIÉTÉS

DEUX MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Un fascicule de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, le premier du tome VIII de la section des lettres, contient deux Mémoires qui doivent intéresser les lecteurs du *Bulletin*, car ils ont trait à des questions relatives au protestantisme. Le premier de ces mémoires a pour titre : *La Faculté des Arts*, etc., 1242 à 1789, et pour auteur M. Germain, membre de l'Institut. Ce travail se divise en cinq périodes distinctes, dont la seconde est celle qui doit nous occuper. Elle s'étend de 1596 à 1622. Depuis 1560, les luttes, au sujet de la religion, n'avaient, pour ainsi dire, pas discontinué à Montpellier : tout y était bouleversé et désorganisé. C'est à ce désordre qu'Henri IV voulut remédier par ses lettres patentes du 9 juillet 1596, dans lesquelles il développe cette idée, digne d'un grand esprit, que la culture des lettres favorise la moralité. Tous les consuls qui administraient alors la commune de Montpellier étaient protestants et le conseil créé pour l'enseignement fut mi-partie, quatre protestants et quatre catholiques. M. Germain donne des éloges mérités à ces derniers qui ne refusèrent pas de s'associer à une œuvre conduite par des protestants. La participation des catholiques était l'indice d'un bon esprit, puisque, après les plus grands troubles, ils consentaient à travailler avec des adversaires à une œuvre commune. C'était là une bonne action. En

agissant de la sorte, ils ont laissé à leurs descendants un exemple qu'ils devraient se montrer jaloux de suivre. Pour rendre la leçon plus générale, nous nous permettrons de faire remarquer que si les catholiques, alors les plus faibles, travaillaient à l'œuvre commune, il est probable que les protestants, alors les plus nombreux, n'abusaient probablement pas de leur supériorité et ne cherchaient pas à vexer les catholiques. L'action commune n'est possible qu'à la condition d'un support et d'une tolérance réciproques. Il nous sera peut-être permis de rappeler ici que cette *gratuité de l'enseignement* avait été signalée par nous, en 1861, époque où cette question préoccupait moins les esprits. (Voir notre *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, p. 120.)

Isaac Casaubon, qui fut appelé à Montpellier et s'y rendit vers la fin de 1696, prêta son puissant concours à l'organisation des études. M. Germain avait déjà traité cette question dans un Mémoire publié en 1871 : *Isaac Casaubon à Montpellier*, et il a soin d'y renvoyer le lecteur. Avec cette érudition à laquelle rien n'échappe, cette conscience d'historien qui ne cache rien de ce qui a été découvert, et ce style limpide et correct qui met si bien en relief les trouvailles de l'érudit, M. Germain nous donne ce que nous pourrions appeler la photographie de Casaubon.

Le second Mémoire, dont nous avons annoncé la publication, est de M. Révillout, professeur, comme M. Germain, à la Faculté des lettres de Montpellier. Ce travail a été inspiré à l'auteur par la découverte fort curieuse d'un document que le hasard a fait passer sous ses yeux et dont sa sagacité a su tirer d'importantes leçons. Ce document est relatif à Paul Pacini, fils aîné de Jules Pacini de Bériga, ce gentilhomme italien, né le 3 avril 1550, à Vicence dans l'état de Venise, et qui enseigna successivement le droit et la philosophie à Heidelberg, à Sedan, à Genève, à Nîmes, à Montpellier, à Valence. C'est de Paul qu'il s'agit, mais comme le fils voyageait avec le père, M. Révillout se sert de l'écrit du fils pour marquer avec précision l'itinéraire du père.

Le document dont il s'agit est tout simplement un exemplaire mutilé d'un recueil de costumes publié à Padoue par Bertelli (*Diversarum nationum habitus CIV iconibus expressi*). Jules Pacini avait donné ce livre, paru en 1589, à son fils Paul né à Genève vers 1580, et celui-ci, concevant l'idée de s'en servir comme

d'un album, pria les amis de son père et les siens d'y insérer leurs noms en y joignant une sentence et la date.

La plus ancienne des inscriptions existantes, car, ainsi que nous l'avons dit, nous ne les possédons pas toutes, ce livre ayant été mutilé, est datée de Heidelberg, 24 juin 1594; elle est signée Philippe Hofman. Viennent ensuite les noms de Théophile Mader, de Petrus Heymam, 26 juillet. Ne pouvant donner tous les noms et transcrire toutes les sentences, nous renvoyons à l'ouvrage lui-même, et nous nous bornons à quelques mentions. Nous transcririons avec plaisir les annotations du célèbre jurisconsulte Jacques Lect, deux fois collègue de Jules Pacini; celle de Michel Roset, parrain de Paul; mais, forcé de nous restreindre, nous arrêtons notre choix sur celle de Théodore de Béze qui, alors âgé de soixante-dix-huit ans, écrivit, de son écriture grêle et tremblante, ces mots significatifs : *Deum time, si nihil vis reformidare;* celle de Simon Goulard que nous donnons en français bien qu'elle soit en latin, pour le motif que la date en est suivie d'un résumé écrit dans cette langue : *Sois toujours utile, commande rarement, ne nuis jamais.* Ou BIEN OU RIEN. La dernière signature des amis de Jules Pacini est celle de Casaubon qni fut donnée à Nîmes le jour des Calendes de mars 1699. L'inscription consistait en deux vers grecs dont le sens est : *Quand Dieu le veut, la haine est sans force; quand il ne le veut pas, le travail est sans vertu.* L'album ne porte plus que quelques annotations et quelques signatures d'amis de Paul Pacini.

Ainsi que nous l'avons dit, la principale utilité de ce curieux document si bien interprété par M. Révillout, est de jalonner d'une manière certaine la vie errante du savant jurisconsulte. Mais il est encore précieux à cause des sentiments qu'il renferme et comme recueil d'autographes. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'en reproduire un plus grand nombre.

PH. CORBIÈRE.

LA PROVIDENCE « HUGUENOTE »

A M. Jules Bonnet.

Les quelques paragraphes suivants sont le résumé d'un article fort intéressant publié dans le numéro du *Standard* du 7 septembre. J'ai

cru qu'ils agréeraient à vos lecteurs, en leur faisant connaître, non seulement l'existence, mais, pour ainsi dire, la résurrection d'une œuvre dont la création remonte à la révocation de l'édit de Nantes. La *France protestante* (article *Gastigny*) dit : « Il n'est pas difficile de prévoir le moment où la fondation de Jacques de Gastigny cessera d'exister. » Ces tristes prévisions ne se réaliseront pas, grâce à Dieu; pareil au Phénix, l'hôpital des Réfugiés vient de renaître de ses cendres, plus florissant que jamais.

GUSTAVE MASSON.

Il y a dix-sept ans, on pouvait voir dans Bath Street, St-Luc, près de la *City Road*, à Londres, une muraille percée d'une petite porte à travers laquelle on entrait dans une cour carrée, flanquée d'un bâtiment qui avait, pendant l'espace d'un siècle et demi, joui d'une certaine importance historique. Ce bâtiment était en effet l'hôpital à l'usage des pauvres Huguenots fondé environ trente ans après la révocation de l'Édit de Nantes. La persécution de Louis XIV amena une foule de réfugiés dans les villes et les villages sur la côte Sud-Est de l'Angleterre; le dénûment de ces malheureux excita la sympathie universelle, et l'opinion publique en fut tellement frappée que le roi Jacques II se trouva obligé de prendre des mesures pour alléger les souffrances des infortunés réfugiés. Il fit paraître un ordre, pris dans son Conseil privé, en vertu duquel une collecte serait faite dans toutes les églises du Royaume-Uni au profit des Huguenots qui s'étaient retirés en Angleterre, et contribua lui-même à cette collecte par une somme prise sur sa cassette particulière. Les fonds ainsi recueillis, montant à environ 200 000 livres sterling, formèrent ce que l'on appelle *the royal bounty* (la libéralité royale), et la répartition en fut confiée aux principaux réfugiés.

La tâche ne laissait pas que d'être difficile; pendant la première année, en effet, quinze mille cinq cents pauvres Français reçurent des secours, et l'année suivante le chiffre s'éleva jusqu'à vingt-sept mille. Les environs de Bethnal-Green et de St-Mary-Spital à Londres devinrent bientôt essentiellement Huguenots, les réfugiés s'y concentrèrent, puis le courant de l'émigration se ralentissant, les distributions d'aumônes diminuèrent dans la même proportion. La colonie française, à Londres et aux environs, comptait plus de 13 000 âmes et plus de vingt églises ou chapelles avaient été ou-

vertes par les pasteurs huguenots pour les besoins du culte. On comprendra sans peine que, parmi les réfugiés, se trouvaient des vieillards, des invalides, des orphelins, des veuves, des enfants abandonnés, sans compter de misérables créatures que les terreurs des dragonnades avaient, ou entièrement privées de la raison, ou plongées dans une incurable mélancolie. Il était indispensable de leur assurer à tous un refuge permanent; mais les moyens manquaient pour réaliser sur le champ une idée aussi utile, et on ne put y donner un commencement d'exécution que par le placement d'une somme de 1000 livres sterling léguée par Jacques de Gastigny, huguenot réfugié en Hollande où il était devenu gouverneur du prince d'Orange qu'il accompagna en Angleterre. La moitié de ce don devait être affectée à la construction du refuge, et le reste à l'entretien de l'établissement; de nouveaux appels faits à la sympathie chrétienne produisirent les meilleurs résultats; en 1716, les administrateurs de la caisse des huguenots purent acheter, dans un des faubourgs de Londres, un terrain sur lequel s'éleva un bâtiment destiné à recevoir dans l'origine quatre-vingts personnes, mais qu'il fut bientôt possible d'étendre et d'agrandir, grâce à la libéralité des riches familles protestantes. La duchesse de La Force contribua par des sommes considérables, Philibert d'Hervart, baron d'Huningues, donna 4000 livres sterling; au lieu de quatre-vingts réfugiés, on résolut d'en admettre deux cent cinquante; l'hôpital avec son préau, son jardin d'agrément, ses vastes dépendances, devint bientôt une des curiosités de la capitale, et une aile fut réservée pour le traitement spécial des victimes des deux sexes que l'odieuse cruauté des Bâville et des Montrevel avait privés de la raison.

En 1718, Georges Ier octroya aux huguenots réfugiés une charte qui leur assura une position définitive parmi les institutions charitables dûment reconnues et patronées; un comité directeur de trente-sept « gentilshommes » protestants, Français d'origine, mais naturalisés Anglais, fut constitué sous la présidence de Henri Massue, marquis de Ruvigny et comte de Galloway, et en 1760, les travaux de construction nécessités par le nombre toujours croissant des refugiés purent être regardés comme terminés.

Cependant, sous l'influence des idées libérales du dix-huitième siècle, la législation pénale qui pesait sur les malheureux huguenots avait graduellement fait place à la tolérance; Turgot et Malesherbes

portaient le dernier coup au système de persécution inauguré par le *grand monarque*; il en résulta, naturellement d'abord, que l'émigration huguenote cessa, et ensuite que les souscriptions destinées à l'entretien de l'hôpital français se ralentirent. D'un autre côté, le terrain occupé par cet hôpital acquérait une valeur extraordinaire à cause de l'accroissement rapide de la population de Londres; les spéculations s'en mêlaient, et enfin, on résolut, non pas de supprimer « la Providence, » ainsi qu'on appelait ce vénérable refuge, mais de l'installer ailleurs et de recueillir dans un édifice plus élégant, plus commode et mieux situé que le premier, les derniers débris de la colonie française de *Spitalfields* Grâce au zèle et à la générosité chrétienne de M. Louis Rouvière et de M. Richard Le Roi Giraud, le digne sous-gouverneur de l'institution, le refuge est aujourd'hui un bâtiment coquet, construit dans le style de la Renaissance, situé près de Victoria-Park, dans le district de Londres, et par conséquent non loin de l'emplacement où la colonie s'était groupée à l'origine. J'ai dit plus haut que M. Giraud remplissait les fonctions de sous-gouverneur : la haute direction est entre les mains du comte de Radnor, et est pour ainsi dire héréditaire dans sa famille, ayant été exercée, de père en fils, par un Radnor depuis 1770, et Guillaume Rouvière comte de Radnor, et fils de réfugié (Voy. *la France protestante*, art. *Desbourniers*.)

Vingt hommes, célibataires, ou veufs, et quarante femmes, ayant plus de soixante ans d'âge composent la famille du Refuge; j'insiste sur le mot *famille*, car lorsque l'on visite ce délicieux château de Victoria-Park, on ne trouve rien qui puisse donner l'idée soit d'une maison de travail, soit d'un hospice. Réfectoire bien aéré, salons, chapelle où un *clergyman* fait tous les jours le service divin suivant l'usage anglican, salle de lecture, bibliothèque où les amateurs de livres rares trouveraient de véritables curiosités, salle des comités, ornée de portraits et de gravures historiques, préau, jeu de boules, etc., rien n'a été négligé qui pût contribuer au bien être des membres de la colonie. Quoiqu'*aucune tâche ne soit imposée* ni aux hommes ni aux femmes, il est entendu que les personnes capables de travailler rendent les petits services d'usage dans toutes les familles (couture, jardinage, etc., etc.). Il leur est permis, en outre, de se procurer de l'argent pour leur menus plaisirs, en faisant des commissions à l'extérieur. Une femme de charge assistée d'un

personnel de domestiques expérimentés se consacre entièrement aux soins du ménage. Le bureau d'administration se réunit à jours fixes, pour discuter la question financière, décider les admissions, faire droit aux réclamations, etc. Cinq fois par an, les directeurs dînent ensemble, selon les us et coutumes de l'Angleterre ; mais comme *c'est à leurs propres frais*, et que de plus, il en résulte un *extra* pour les membres de la colonie, la critique n'a rien à reprendre à ces *épulæ lautiores*. Je me suis laissé dire que le potage de fondation (soupe aux choux à la huguenote) est la perfection même, et que les poulets à la Providence, sauce Béchamel, contenteraient un épicurien. Les fêtes de Noël avec concert, lanterne magique, tours de prestidigitation, réclament aussi une mention spéciale, et le secrétaire honoraire, M. Arthur Giraud Browning, aidé de ses amis particuliers et des directeurs de l'établissement, se consacre tout entier, à cette époque, avec un zèle exemplaire, à l'amusement honnête, tranquille, et sincèrement apprécié des pauvres huguenots. Il y a quelques jours à peine, l'anniversaire de la fondation du Refuge se célébrait solennellement; service en français dans la chapelle, collation et réjouissances; le premier toast « *A la reine!* » fut le signal d'un tonnerre d'*hurras*, le dernier : « *Bonheur et prospérité à la vieille Angleterre!* » excita un enthousiasme aussi réel, mais plus recueilli.

J'ajouterai, pour finir, que tout en ne sollicitant d'une façon directe aucun secours d'argent, les directeurs de l'hôpital huguenot verraient avec plaisir leurs ressources s'accroître ; il leur serait possible ainsi, non seulement d'ajouter aux gratifications modestes qu'ils distribuent, mais encore de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Combien d'institutrices, de gouvernantes, de dames de compagnie, après après avoir épuisé leurs forces et leur santé à un travail souvent mal et insuffisamment rétribué, aimeraient à trouver au déclin de la vie, un Refuge comme celui de la « Providence huguenote! »

GUSTAVE MASSON.

CORRESPONDANCE

LA BAUME DES FÉES

Nîmes, le 21 octobre 1882.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de la communication que notre ami M. Ch. Sagnier, chercheur infatigable et souvent heureux de précieux documents, a faite au *Bulletin* de trois lettres dont deux de Plantier, un des protestants de Nîmes ou des environs, condamnés aux galères en 1720, pour avoir pris part à une assemblée du désert.

Cette communication, avec ce que la rédaction y a ajouté sur les lieux où se tint cette assemblée si malheureusement interrompue, vivifie un souvenir triste et touchant du Protestantisme Nîmois. A la description succinte mais si bien caractérisée de la Baume ou Grotte des Fées, je me permettrai seulement d'ajouter quelques explications qui ne paraîtront peut-être pas superflues.

Dans ce but j'ai visité plusieurs fois ce point de nos environs, situé entre les deux routes de Sauve et d'Alais, au nord-ouest, et offrant le même aspect que la campagne de cette région entrecoupée de cultures d'olivier, qu'entourent des murs de pierres sèches et des débris calcaires rejetés par l'exploitation rurale.

C'est à deux kilomètres de la ville que se trouve la Grotte des Fées, composée réellement de deux grottes voisines l'une de l'autre, dans le flanc d'une colline demi-circulaire qui regarde à peu près vers le nord, et dont les pentes abruptes, ainsi que le sommet, sont couverts de buissons épineux et de quelques bouquets de chênes verts.

Un torrent desséché, le Cadereau, qui vient du bois de Vaquerolles, en se dirigeant vers la ville, passe tout au pied de la colline, et limite un étroit vallon fermé au nord par des hauteurs en pentes douces.

Ce vallon devait être très boisé, et d'un accès difficile, à l'époque des premières assemblées du désert. On se rend aujourd'hui de Nîmes à la Grotte des Fées par un chemin excellent qui suit parfois le lit du Cadereau, ou s'en éloigne peu; mais il y a deux cents ans, l'unique route était le

1. La célèbre gravure de l'assemblée du désert de Henriquez, d'après Boze, se rapporte au régime de tolérance relative qui marqua la fin du XVIIIe siècle. Ne pouvant encore se réunir dans la ville, les protestants Nîmois se réunissaient dans les carrières voisines, à *Leques* et à l'*Ermitage*. A une époque plus reculée, lorsque la persécution sévissait dans toute sa rigueur, la *Baume des Fées* fut un de leurs sanctuaires. On ne lira donc pas sans intérêt la lettre ci-dessus qui provoquera peut-être d'autres communications sur le même sujet. (*Réd.*)

torrent à sec, et ainsi s'explique un passage d'une des lettres insérées dans le *Bulletin* (p. 452) : « Le chemin est fort mauvais, car il y faut aller toujours sur les cailloux. Il y eut un monsieur qui dit que pour lui il estoit d'avis qu'on donnât pour punition à tous les prisonniers d'y retourner faire le voyage. » L'aspect du Cudereau qui, dans les jours de forte pluie ou d'orage, roule des rochers ou de grosses pierres dont son lit est encombré, justifie encore aujourd'hui cette boutade humoristique.

Il existe à la rigueur un autre chemin qui part de la route de Sauve, près de la montée du Mas de Gardes, et qui finit par aboutir au sommet de la colline de la Grotte des Fées. Mais ce chemin de plus en plus difficile, à mesure qu'il s'éloigne de la dite route, n'existait sans doute pas à l'époque dont nous parlons, car il eût permis à l'autorité toujours en éveil, et aux dragons ses émissaires, de prendre pour ainsi dire l'assemblée entre deux feux.

Le vallon de la Grotte des Fées était donc un lieu écarté, et même sauvage, qui dut attirer de bonne heure nos aïeux, en leur offrant une sécurité relative pour la prière et le culte en commun, malgré le peu d'éloignement de la ville et la surveillance de leurs persécuteurs. On peut admettre qu'après avoir fait choix de ce lieu, ils le fréquentèrent assez longtemps, peut-être des années, d'abord en petit nombre, puis plus nombreux, sans être découverts, avant la catastrophe finale, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720.

Il est aisé de se représenter la scène. Un détachement de deux cents hommes suivant le lit du Cadereau, vint surprendre, ou plutôt disperser nos pères, car aucun ne fut arrêté sur les lieux mêmes. Un signal les avait sans doute avertis du péril. Ceux qui furent arrêtés quelques heures après, dans la matinée du 15 janvier, furent rencontrés, sans exception, sur la route de Sauve, ou aux abords de la ville. Vingt de ces infortunés furent condamnés aux galères, et l'arrêt, en date du 27 février 1720, portait que la Baume des Fées serait *comblée* et *murée*, double opération dont on retrouve la trace [1].

De nos jours, la grotte supérieure (car il y en a deux) est un peu déblayée, et on peut pénétrer à l'intérieur en rampant à travers les débris. Quant à celle d'en bas, elle est toujours masquée par un mur en grosses pierres sèches, de trois mètres d'épaisseur. L'authenticité de ce mur ne peut faire doute; c'est bien celui de l'*exécution*, comme le prouvent d'incontestables signes de vétusté, des traces de mousse si lente à se former sous le ciel du midi, des lierres robustes qui tapissent une partie du mur, enfin la végétation des garrigues qui, sur certains points, a repris vigueur. Ce que l'on voit d'une de ces grottes, et ce que l'on peut raisonnablement supposer de l'autre, ne permet pas d'admettre qu'elles pussent donner asile à plus de 2 à 300 personnes, et comme les assemblées étaient généralement beaucoup plus nombreuses, on est tout naturellement

1. L'arrêt a été reproduit par M. Ch. Sagnier dans son très intéressant ouvrage sur *la Tour de Constance*, p. 107.

amené à conclure *qu'elles se tenaient à la fois dans les grottes et dans le vallon*, suivant l'heure, la saison et le nombre des assistants. La dernière réunion qui, d'après les lettres communiquées par M. Ch. Sagnier, était de 13 à 1400 personnes, se tint évidemment dans le vallon, au pied des rochers murés par ordonnance, qui n'ont pas encore dit leur dernier mot.

Par une resplendissante journée d'hiver, comme on en voit assez souvent dans le midi, prendre le chemin solitaire de Vaquerolles, par les rochers de l'Ermitage, et visiter la Grotte des Fées, ne fût-ce qu'en passant, est une charmante promenade; mais l'attrait des souvenirs se joint ici au caractère agreste des lieux. Il est doux d'aller rendre hommage à la constance et à la foi de nos aïeux qui nous ont légué de si nobles exemples. A. B.

P. S. Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai vu un jeune homme qui a visité, avec plusieurs de ses amis, la grotte *à mi-pente* ; il ignorait l'existence de celle qui est murée. C'est, dit-il, une succession de grottes dont l'entrée est fort difficile. Il en compte jusqu'à cinq! La troisième, qui est la plus spacieuse, n'aurait pas moins de 6 à 7 mètres de large, sur 100 de long. C'est comme un immense vestibule, ou une belle galerie, avec des colonnes de stalactites et de stalagmites. Il n'y a donc plus à douter de la possibilité pour une assemblée de 4 à 500 personnes de se glisser dans les profondeurs de la grotte, malgré les difficultés de l'entrée et de la sortie. Toutefois c'est au fond du vallon que l'on doit placer, avec quelque vraisemblance, les assemblées plus considérables. A. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 13 juin 1882.

Présidence de M. F. de Schickler, MM. Bersier et Gaufrès s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le secrétaire énumère les articles contenus dans le *Bulletin* du 15 juin qui va paraître, et rappelle les promesses faites pour le *Bulletin* du 15 octobre prochain.

Bibliothèque. — Des dons importants ont été reçus de M. le pasteur Cuvier: *Le dernier désespoir de la tradition contre l'Écriture* par Paul Ferry (réfutation du Père Chéron) Sedan, 1668). *Défense de la Religion réformée* par Bloin, bourgeois de la ville de Bordeaux (1617). Maxime Delangle, *Sermons sur l'épître de saint Paul aux Romains*.

Remarques sur la traduction de N. T. faite par l'ordre du Clergé, adressées au roi par Claude Brousson. 1697. Petit cathéchisme de Charenton, 1676. Entretiens d'un père avec son enfant sur l'histoire de la Réforme, 1612. Bolsec, *Vita Calvini*. Edition originale.

Quelques livres modernes déjà rares : *Lambert d'Avignon*, de M. Baum; *Jean Sturm*, de M. Ch. Schmidt; Le *Journal d'un bourgeois de Paris* et la *Chronique de François Ier*.

M. Gustave Masson a fait don de l'*Histoire d'Angleterre* de Froude, et d'un volume sur Coligny qui obtient en ce moment un grand succès. Il y a joint un excellent précis dont il est l'auteur sur les huguenots français (en anglais).

Il y a encore à mentionner quelques ouvrages provenant de la Bibliothèque de M. le pasteur Meyer et relatifs aux Vaudois : l'*Histoire* de Perrin, *traduction allemande; catéchisme*, etc.

Correspondance. — Le secrétaire parle d'un récent voyage qu'il a fait à Orléans où il a vu M. Loiseleur, auteur d'un travail important sur la Saint-Barthélemy, M. Bimbenet, historien de l'ancienne université de cette ville, qui lui a signalé dans le livre des Procurateurs un texte important sur la préméditation, qui sera l'objet d'une prochaine lettre de M. Doinel au *Bulletin*.

Ici se place une digression sur la Saint-Barthélemy, à laquelle prennent part MM. Douen, Read, W. Martin. On reconnaît que la thèse de la préméditation a fait un grand pas dans le sens d'une résolution ancienne subordonnée, dans son exécution, aux temps, aux lieux, aux circonstances, et qui a pris corps dans les derniers mois avant la catastrophe.

M. le pasteur Gagnebin transmet quelques renseignements sur la famille de Louis de Marolles, et signale une très intéressante plaquette : *Entretien avec Dieu*, à laquelle on a joint l'histoire du martyre de Homel, et qu'il offre généreusement à la Bibliothèque.

M. Ch. Sagnier promet pour le *Bulletin d'octobre* d'intéressantes lettres sur l'assemblée de la Baume des Fées, tenue près de Nîmes en 1720.

M. Enschedé, archiviste à Harlem, communique une liste de pasteurs réfugiés à Maëstricht après la Révocation. M. Dugrenier, colporteur, offre un nouveau volume manuscrit (t. III) de souvenirs du Protestantisme dans la Haute-Marne, contenant des vues de Vassy, Dammartin, Joinville et ses environs.

M. Frank Puaux a entrepris un travail important, l'inventaire complet de la série TT des Archives nationales. Il a déjà fait le relevé d'une vingtaine de portefeuilles dont il se propose de nous soumettre les résultats. Le Comité ne peut qu'applaudir à ce travail d'une si grande utilité et digne de tous ses encouragements.

M. le président présente le 6e fascicule récemment paru de la nouvelle édition de la *France protestante*, contenant l'article *Calvin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855		20 fr.
5e —	1856		le volume.
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9e —	1860		30 fr.
10e —	1861		le volume.

11e année,	1862	
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	20 fr.
21e —	1872	le volume.
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	10 fr.
30e —	1881	le volume

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

